



# PARCS

VIVONS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FOCAL

## Concertation et médiation en forêt

LE DÉBAT

Comment inscrire  
les Parcs dans la  
nouvelle donne  
contractuelle  
Etat-Régions ?



# 1ERS ECO TROPHÉES DES PARCS NATURELS REGIONAUX



Le 25 avril, les 1<sup>ers</sup> Éco Trophées des Parcs naturels régionaux organisés par la Fédération des Parcs à L'Usine (Saint-Denis) en partenariat avec l'ADEME réunissaient, autour des 30 lauréats des Éco Trophées de 9 Parcs naturels régionaux, 150 chefs d'entreprises, élus et partenaires des Parcs des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Point d'orgue d'un important travail inter-Parcs, cette journée a permis d'échanger sur des pratiques concrètes de développement durable menées sur nos territoires, en présence de Christian Brodhag, délégué interministériel au développement durable.



Ph. PNR Boucles de la Seine Normande.

Trois tables-rondes, animées par Pascal Canfin d'*Alternatives Economiques*, ont mis en lumière des bonnes pratiques d'intégration de l'environnement comme paramètre stratégique des entreprises, de prise en compte du patrimoine comme créateur de valeur et d'activité, et de concertation entre entreprises et acteurs publics.

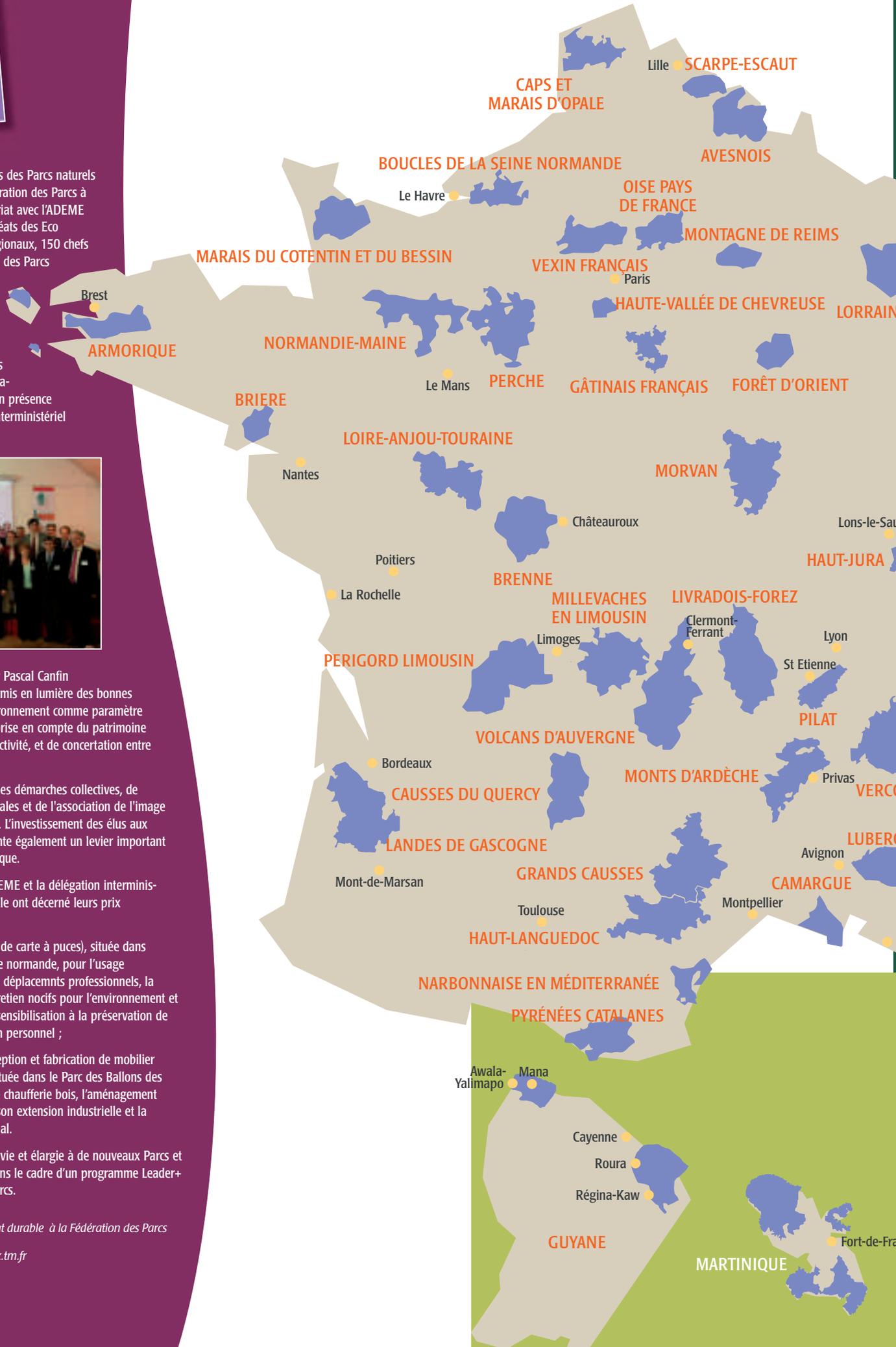
Les débats ont montré l'intérêt des démarches collectives, de l'organisation de filières territoriales et de l'association de l'image des Parcs à celle des entreprises. L'investissement des élus aux côtés de ces entreprises représente également un levier important pour le développement économique.

A l'issue de cette rencontre, l'ADEME et la délégation interministérielle au développement durable ont décerné leurs prix « **coup de cœur** » à :

- l'entreprise AXALTO (fabricant de carte à puces), située dans le Parc des Boucles de la Seine normande, pour l'usage d'une voiture hybride pour les déplacements professionnels, la suppression de produits d'entretien nocifs pour l'environnement et l'organisation de sessions de sensibilisation à la préservation de l'environnement auprès de son personnel ;
- l'entreprise DAILLOT SA (conception et fabrication de mobilier pédagogique pour enfants), située dans le Parc des Ballons des Vosges, pour la création d'une chaufferie bois, l'aménagement et l'intégration paysagère de son extension industrielle et la préservation du site patrimonial.

Cette dynamique va être poursuivie et élargie à de nouveaux Parcs et fera l'objet d'une valorisation dans le cadre d'un programme Leader+ engagé par la Fédération des Parcs.

Contact : Stéphane Adam  
chargé de mission Développement durable à la Fédération des Parcs  
Tél. : 01 44 90 86 20  
sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



## L'eau, un enjeu vital pour nos Parcs



Enjeu majeur pour la collectivité comme pour chacun d'entre nous dans notre vie de tous les jours, nos activités, nos loisirs, l'eau façonne également de manière fondamentale les paysages de nos Parcs naturels régionaux. Elle est un élément essentiel à leur biodiversité et sa gestion est au cœur des relations des Parcs avec leurs partenaires institutionnels ou privés tels que les agriculteurs, pêcheurs ou chasseurs.

Les Parcs se sont d'ailleurs saisis de longue date de cette problématique et ils participent activement aux instances créées pour assurer une bonne planification de l'eau, en particulier les SDAGE et les SAGE. Il s'agit de parvenir à des décisions collectives qui concilient autant que possible la préservation du patrimoine naturel et la satisfaction des besoins des acteurs de nos territoires, de sorte que chacun d'entre eux soit conscient de sa part de responsabilité.

Dans ce contexte, une nouvelle Loi sur l'eau et les milieux aquatiques est actuellement en discussion au Parlement mais d'ores et déjà, nos Parcs font vivre une réelle exigence pour maintenir ces milieux irremplaçables ainsi que la qualité d'une ressource vitale pour tous. Ils expriment cette volonté dans leur projet de territoire et la concrétisent par leurs actions au quotidien.

C'est donc de manière tout à fait légitime que nos prochaines Journées Nationales auront pour thème : « L'eau dans tous ses états ». Elles se réuniront en octobre prochain dans le Parc naturel régional de Camargue, territoire emblématique s'il en est, et représentatif de la complexité des questions touchant à l'eau. Au cœur de l'actualité, nous aurons à bâtir la contribution spécifique de notre réseau à ce qui est devenu une grande cause.

Paul RAOULT

Président du Parc naturel régional de l'Avesnois



## SOMMAIRE

### 4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Un développement concerté de l'éolien
- Valorisation... et protection de la chaîne des Puys
- Biodiversité dans le vignoble champenois
- Un "Livre blanc de l'énergie en Luberon"
- "Sterne", une base de données naturalistes partagées
- Un guide pour la biodiversité dans les espaces agricoles
- Les végétations du Pilat en carte
- "Millevaches, mille logements"
- Reconquête des prairies dans les marais briérons
- Charte de qualité environnementale pour la reconversion d'un site désaffecté
- "Habiter les Parcs Naturels Régionaux"
- Un "jardin naturel" dans les écoles
- Une Maison du Parc exemplaire pour le Haut-Jura
- Ensemble disons... Seine je t'aime

- Appel à initiatives écocitoyennes en Périgord-Limousin
- Aux saveurs du marais
- Métissage des cultures

### 10-12 LE DEBAT

- Comment inscrire les Parcs dans la nouvelle donne contractuelle Etat-Régions ?

### 13-18 FOCAL

- Concertation et médiation en forêt

### 19-21 ACTEURS

- Les conservatoires des Ocre et pigments appliqués : promouvoir l'entreprise culturelle
- Juste avant les fenaisons
- Tout pour être heureux ?

### 22-23 RESEAU



# Un développement concerté de l'éolien



Ph: PNR Marais du Cotentin et du Bessin.

Le Parc a accompagné huit communautés de communes.

**F**ace à l'importance du gisement éolien sur son territoire et à l'émergence de multiples projets d'implantation sans concertation, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a décidé d'accompagner les communautés de communes dans la planification du développement éolien. L'objectif est de proposer des recommandations générales sur la prise en compte des paysages et de l'environnement, mais aussi d'identifier les sites les plus favorables à l'implantation d'éoliennes.

Les chargés de mission du Parc travaillent en étroite relation avec les élus communautaires et les agents de développement en suivant une démarche comportant plusieurs phases :

- Une information sur l'énergie éolienne et la nécessité de planifier le développement des éoliennes.
- Un inventaire des sensibilités et des contraintes (environnement, paysage, habitat, servitudes et contraintes techniques) afin de définir des sites potentiels favorables à l'implantation d'éoliennes.
- La caractérisation et la classification des sites potentiels retenus. La restitution des résultats de ces travaux s'effectue sous forme de fiches multicritères, outils d'aide à la décision permettant une comparaison des sites selon des critères pertinents (paysage, bâti patrimonial, raccordement, accessibilité...).
- Une action de communication avec la participation des habitants appelés à valider les prises de décisions.

Cette démarche s'inscrit dans l'esprit du nouveau cadre législatif de la loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 concernant l'éolien. Les zones retenues par les communautés de communes s'apparentent aux Zones de développement éolien (ZDE) où devront être implantés les futurs parcs éoliens. Les ZDE doivent respecter trois critères : existence d'un potentiel éolien, possibilité de raccordement pour un coût raisonnable, respect des paysages. Depuis un an et demi, le Parc a ainsi accompagné huit communautés de communes.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
Maison du Parc  
Cantepie 50500 Les Veys  
Tél : 02 33 71 61 90 - Fax : 02 33 71 61 91  
Mail : info@parc-cotentin-bessin.fr  
www.parc-cotentin-bessin.fr

## VOLCANS D'Auvergne

# Valorisation ... et protection de la chaîne des Puys

**F**ragile par nature », « Ne sortez pas des sentiers battus », « Propriété privée - entrée libre »... Ce sont quelques uns des slogans de la campagne d'information lancée par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans le cadre d'un programme triennal de valorisation de la chaîne des Puys, site naturel classé.

Ce programme s'appuie sur trois spécificités de cet ensemble volcanique : la fragilité de ses sols, sensibles à l'érosion et au passage d'un nombre croissant de visiteurs, le respect des activités et des usages comme le pastoralisme qui maintient les puys ouverts et lisibles, enfin le caractère privé des terrains. En effet, par le jeu d'héritages, le secteur central de cette chaîne des puys appartient à 450 propriétaires privés.

Par une convention signée en décembre 2003, pour dix ans, l'association de propriétaires Dômes Union s'est engagée à laisser les parcelles ouvertes au public, tandis que le Parc des Volcans doit réaliser les aménagements nécessaires et sensibiliser le public au respect de ce territoire.

De cette convention et du classement du site obtenu en 2000 découle le programme de valorisation qui comprend l'aménagement des cheminements (ou leur effacement éventuel) et stationnements, ainsi qu'une grande campagne d'information et de sensibilisation du public. D'un budget

de 153 000 euros financés à 50% par la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, à 30% par le conseil régional et à 20% par le Parc, elle vise trois publics : les habitants de l'agglomération clermontoise, les touristes et les scolaires. Elle se décline sous forme d'affiches, de dépliants, d'un site Internet ([www.chainedespuys.com](http://www.chainedespuys.com)), d'animations estivales, d'une exposition itinérante et de kits pédagogiques.

« C'est la première fois qu'une véritable communication sur la chaîne des Puys a lieu pour faire comprendre les usages et les fragilités de la chaîne, commente Christine Montoloy, chargée de mission au Parc, et qu'ainsi le public s'y promène tout en participant à la préservation durable de ce patrimoine d'exception. »



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne  
Montlosier - 63970 Aydat  
Tél : 04 73 65 64 00 - Fax : 04 73 65 66 78  
Mail : Parc.Volcans@wanadoo.fr  
www.parc-volcans-auvergne.com

MONTAGNE DE REIMS

# Biodiversité dans le vignoble champenois



Ph. P. Stritt.



Ph. P. Stritt.

Hautvillers. Marne et canal.

Le Comité interprofessionnel des vins de Champagne s'est engagé en 2005 sur une étude floristique du vignoble champenois. Cette initiative vise à développer les connaissances et rechercher les solutions techniques afin d'améliorer la qualité des vins de Champagne tout en respectant l'environnement. Tout comme la préservation des paysages viticoles, l'amélioration de la biodiversité du vignoble figurent dans les objectifs de la charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Un groupe de travail, auquel le Parc est associé, a retenu deux secteurs d'étude dans la Vallée de la Marne et en Montagne de Reims.

La première phase de cette étude a permis de réaliser un état des lieux commenté de la diversité floristique des parcelles viticoles et de leurs abords (bandes enherbées, fourrières, haies, talus...) ainsi que d'analyser les relations entre flore et culture. En se basant sur les conclusions de la société

Ecosphère, chargée de conduire cette étude, les propositions mises en avant portent sur la mise en œuvre de techniques culturales alternatives, la gestion de l'environnement, immédiat des parcelles, le travail sur les tournières et talus, ainsi que la gestion des prés-bois. Ce programme d'étude doit déboucher sur la mise en œuvre de nouvelles pratiques alliant efficacité et protection de l'environnement avec notamment pour objectif l'amélioration de la biodiversité.

Rappelons que le Parc se préoccupe depuis plusieurs années du maintien et de l'amélioration de la biodiversité en milieu forestier qui couvre 20 000 hectares de son territoire. Un programme "Jachères fleuries" a permis de mettre au point des pratiques favorables à la diversité, en particulier à l'entomofaune en zone agricole (cf. Revue Parcs n° 53). Au vu du succès rencontré, les partenaires du Parc ont mis sur le marché un mélange de semences adaptées à l'implantation de bandes enherbées.

Le territoire du Parc comprend également 9323 hectares de vignes plantées, soit le quart de l'aire d'appellation du vignoble champenois. La profession s'investit depuis longtemps dans la mise en œuvre de pratiques viti-vinicoles favorables à l'environnement (lutte contre l'érosion, traitement des effluents vinicoles, lutte intégrée...) tandis que le Parc participe à sa promotion. Selon les services techniques du CIVC, « il est nécessaire de poursuivre l'étude en 2006 en l'axant sur deux points : affiner la connaissance de la diversité floristique sur des secteurs écologiquement très différents et développer les connaissances sur les relations entre pratiques d'entretien des sols et biodiversité. »

Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maison du Parc 51480 Pourcy  
Tél : 03 26 59 44 44 - Fax : 03 26 59 41 63  
Mail : contact@parc-montagnedereims.fr  
www.parc-montagnedereims.fr

LOIRE-ANJOU-TOURAINES

## "STERNE", UNE BASE DE DONNEES NATURALISTES PARTAGEES



Ph. LM Préau.

Mise en œuvre par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, le projet Sterne (Système territorial d'études et de recherches naturalistes et écologiques) vise à favoriser la circulation et l'échange des données naturalistes entre les acteurs du patrimoine naturel réunis en réseau. Il est fondé sur trois grands principes : le regroupement des données, la reconnaissance mutuelle du travail de chacun et la préservation du patrimoine naturel. La base de données sera prochainement accessible depuis le site internet du Parc. D'ores et déjà, le Parc est fortement sollicité par différents organismes naturalistes de toute la France intéressés par cet outil innovant.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
Maison du Parc  
7, rue Jehanne d'Arc  
49730 Montsoreau  
Tél : 02 41 53 66 00  
Fax : 02 41 53 66 09  
Mail : info@parc-loire-anjou-touraine.fr  
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

LUBERON

# Un « Livre blanc de l'énergie en Luberon »

Dans le cadre de la réalisation de son Plan local de l'énergie environnement, le Parc naturel régional du Luberon a publié en février 2006 un « Livre blanc de l'énergie en Luberon ». Face aux enjeux énergétiques et climatiques, les collectivités locales adhérentes du Parc souhaitent en effet mettre en œuvre une politique appuyée sur les économies d'énergie et les ressources locales renouvelables.

Les élus des communes, fortes consommatrices d'énergie, n'ont pas toujours toutes les cartes en main pour faire les choix les plus adaptés à cette politique. Le Livre blanc, outil d'aide à la décision, est destiné à les guider dans leurs démarches. Fruit du travail de comités éditoriaux (techniciens, élus, experts) par chapitre, l'ouvrage présente le bilan d'une étude de la consommation d'énergie des communes sur trois ans, et toutes les informations utiles dans les domaines de l'aménagement et de la construction, de l'éclairage public et de la pollution lumineuse, des énergies renouvelables (bois, solaire, éolienne).

Réalisé avec le concours du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe), le livre blanc est édité à 1000 exemplaires - sur papier produit à partir de bois de forêt gérée durablement. L'ouvrage, qui compte 120 pages, a été mis en ligne sur le site internet du Parc (www.parcduluberon.fr) et diffusé auprès de chaque conseiller municipal des communes adhérentes au Parc.

« Nous souhaitons insuffler des changements de comportement chez les élus municipaux au moment des prises de décision », explique Jean-Louis Joseph, président du Parc, ajoutant : « privilégier les équipements qui économisent l'énergie devra devenir un réflexe pour tous. »

Déjà certaines communes ont engagé des actions en ce sens ou sont dans une phase de réflexion. Actuellement le territoire du Parc compte onze chaufferies-bois installées dans des bâtiments communaux et cinq autres en chantier, deux installations solaires réalisées, pour l'une à la cuisine centrale des écoles de la Ville d'Apt, pour la seconde dans une maison accueillant des personnes handicapées à Saignon.

« Même si les initiatives se multiplient dans le domaine des économies d'énergie et de l'exploitation des ressources locales renouvelables, il reste beaucoup à accomplir », insiste le président du Parc. Le livre blanc existe pour aider les élus locaux à aller dans ce sens.

Parc naturel régional du Luberon  
60, place Jean-Jaurès - BP 122  
84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 07 - Fax : 04 90 04 81 15  
Mail : contact@parcduluberon.fr  
www.parcduluberon.fr



## BALLONS DES VOSGES UN GUIDE POUR LA BIODIVERSITE DANS LES ESPACES AGRICOLES



Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a édité un guide pour une gestion durable des espaces agricoles sur le massif Vosgien. Destinée aux agriculteurs, la brochure décrit les caractéristiques et spécificités de la biodiversité du territoire, explique l'intérêt pour l'agriculture du maintien de cette biodiversité et propose des recommandations pour gérer au mieux les prairies de fauche et les pâturages.

Parc naturel régional des Ballons des Vosges  
Maison du Parc  
1, Cour de l'Abbaye 68140 Munster  
Tél : 03 89 77 90 20  
Fax : 03 89 77 90 30  
Mail : info@parc-ballons-vosges.fr  
www.parc-ballons-vosges.fr

PILAT

## Les végétations du Pilat en carte

**L**e Parc naturel régional du Pilat a participé à l'élaboration d'une carte des végétations de son territoire au 1/50 000<sup>ème</sup>, réalisée par le Conservatoire botanique national du Massif central. Cette carte est l'aboutissement d'un travail de cartographie de la biodiversité entamé par le Conservatoire en 1999 et 2000, dans le cadre d'un programme Interreg de la Région Rhône-Alpes.

« Le Pilat a été choisi comme territoire d'expérimentation par la Région qui souhaitait apporter aux gestionnaires du Parc un outil supplémentaire pour la mise en œuvre de sa Charte. Or, ce programme a mis en évidence que les habitats naturels de cette partie du Massif central n'avaient jamais été identifiés » raconte Catherine Béal, chargée de mission sur les milieux naturels au Parc. Il fut donc décidé de procéder à l'élaboration d'un catalogue des habitats du Parc du Pilat, paru en 2003, qui présente 180 milieux différents identifiés (description, présence des espèces, état de conservation...). Parallèlement et à partir de photos aériennes mises à disposition par le Parc, complétées par un travail de terrain des botanistes qui ont parcouru ses 70 000 hectares, a été réalisée la cartographie des habitats du Parc du Pilat au 1/25 000<sup>ème</sup>. C'est pour valoriser ces données, produites grâce au soutien continu de la Région, qu'est aujourd'hui éditée une carte simplifiée regroupant les complexes de végétation en 30 catégories.

« Avec le Conservatoire, nous réfléchissons maintenant à l'actualisation de cette carte qui pourra servir de base à l'évaluation de l'évolution du territoire, explique Catherine Béal. Le plus important, ce n'est pas la carte, mais tout le travail d'observation fait en amont qui nous donne une connaissance fine du territoire et nous conduira peut-être à revoir certains enjeux écologiques lors de la rédaction de la prochaine Charte du Parc. »



Le Parc a été choisi comme terrain d'expérimentation par la Région.

Parc naturel régional du Pilat  
Maison du Parc  
Moulin de Virieu - B.P 57 42410 Pélussin  
Tél : 04 74 87 52 01 - Fax : 04 74 87 52 02  
Mail : info@parc-naturel-pilat.fr  
www.parc-naturel-pilat.fr



Travaux de couverture sur une résidence principale à Meymac (Corrèze).

MILLEVACHES EN LIMOUSIN

## « Millevaches, mille logements »

**A**fin de répondre à l'objectif d'accueil des nouveaux arrivants qu'il s'est fixé, le Parc naturel régional Millevaches en Limousin met en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR). La convention, signée en août 2005 pour

un plafond de 10 000 euros pour les façades et de 15 000 euros pour les toitures).

Pour toucher ces aides, le propriétaire doit respecter les recommandations d'un comité technique, chargé d'examiner les dossiers et qui réunit notamment les CAUE (Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement), les ABF (Architectes des Bâtiments de France), la Fondation du patrimoine et des élus. « Ce comité technique est chargé de déterminer la recevabilité des bâtiments qui doivent avoir conservé leurs caractéristiques ; la notion de "bâti de caractère" est assez subjective », note Myriam Clément, chargée de mission habitat au Parc. « Le Parc souhaite suivre de près les chantiers de valorisation du bâti menés par les communes, qui concernent parfois des bâtiments remarquables, afin qu'ils aient une valeur d'exemple, notamment par le respect des méthodes de rénovation traditionnelle. »

Cette OPAH-RR concerne 98 communes dont 11 communes hors Parc : ces dernières, appartenant à des communautés de communes partiellement incluses dans le périmètre du Parc, bénéficient des mesures de l'OPAH en vertu d'un principe de continuité territoriale. L'opération est administrée par un comité de suivi qui rassemble l'Etat, la Région Limousin, les Conseils généraux de Corrèze, de Creuse, de Haute-Vienne, les délégations ANAH des trois départements, l'Ademe, la Fondation du patrimoine et 12 communautés de communes. Il se réunit toutes les six semaines pour statuer sur les dossiers présentés. Depuis le début de l'opération en octobre 2005, 550 dossiers sont en cours d'instruction. L'objectif final est de faire en sorte qu'au moins 1 000 logements soient concernés par cette OPAH qui s'achèvera en août 2010.

une durée de cinq ans, entre l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'ADEME, le Conseil régional du Limousin, les Conseils généraux de la Corrèze et de la Creuse et le Syndicat mixte du Parc a pour objectifs l'amélioration du confort des logements existants, la réhabilitation de logements ou de bâtiments vacants, mais aussi la promotion des énergies renouvelables et la sauvegarde du patrimoine bâti.

Dans le cadre des mesures dites "classiques" portant sur des travaux d'amélioration de l'habitat, le Parc abonde les aides de l'ANAH pour la création de logements locatifs ainsi que pour l'amélioration de logements des propriétaires occupants les plus démunis. De plus, en cas de création de logements à partir d'un bâtiment vacant, non précédemment affecté à l'habitation, il attribue une prime de 2 000 euros par bâtiment transformé.

Le Parc propose en outre des mesures qui lui sont propres, accessibles aux particuliers comme aux communes. Une première aide concerne l'installation d'un chauffage au bois à chargement manuel (les chauffages à alimentation automatique étant par ailleurs soutenus par les crédits croisés du Conseil régional du Limousin et de l'ADEME). Une prime de 1 500 euros peut être versée à condition que l'installation respecte les recommandations issues d'un diagnostic thermique réalisé gratuitement par un prestataire. Une deuxième aide concerne les ravalements de façade et les réfections de toiture du bâti traditionnel (financés à hauteur de 20 à 30% avec un



Logements vacants à réhabiliter (Corrèze).

Parc naturel régional Millevaches en Limousin  
Le Bourg - 23340 Gentioux-Pigerolles  
Tél : 05 55 67 97 90 - Fax : 05 55 67 95 30  
Mail : avecmillevaches@avecmillevaches.com

Service Habitat  
Maison de Millevaches  
20, Place des Porrots - 19250 Meymac  
Tél : 05 55 95 10 01 - Fax : 05 55 95 83 16  
Mail : myriam.clement@avecmillevaches.com

BRIERE

# Reconquête des prairies dans les marais briérons



**S**elon quelles méthodes limiter le carex, plante qui pousse en Touradons et envahit certaines zones du marais de Brière, afin de permettre le pâturage et le retour d'une meilleure biodiversité ? C'est pour répondre à cette question qu'ont été menées des expérimentations en quatre lieux du marais.

« Nous avons deux aspects à résoudre, explique Jacques Hédin, chargé de mission environnement au Parc de Brière : trouver des engins ayant une portance adaptée au sol du marais et qui soient suffisamment puissants pour lacérer les ensembles de végétation. Lors de précédentes opérations de broyage de carex, nous avons constaté que, selon la puissance des engins utilisés, on aboutissait à une repousse rapide de la végétation ou, à l'inverse, à l'élimination d'une partie de la portance du sol par destruction des racines. Il nous fallait donc adapter le mode de girobroyage en fonction de la densité de carex et des résultats que l'on veut obtenir. » Pour ce faire, quatre zones d'expérimentation d'une trentaine d'hectares chacune ont été délimitées et broyées d'août à octobre 2005. Dans les deux premières zones (marais privés) seulement la partie haute du carex a été coupée avec des tracteurs forestiers. Dans la troisième zone (marais indivis),

où les engins à chenille peuvent pénétrer, le carex a été enfoncé dans le sol. Dans la quatrième zone, le carex a été en partie enfoncé et en partie broyé.

Les opérations ont été menées par la commune de Saint-Joachim, le Parc naturel régional de Brière, l'association des éleveurs en liaison avec la Commission syndicale de Grande Brière Mottière et avec la participation d'une entreprise privée de travaux publics, l'entreprise Charrier (Montoir-de-Bretagne), qui a prêté gratuitement un engin chenillé pour tasser les Touradons de carex. Les expérimentations sont suivies de phases d'observation assurées par le personnel de Parc naturel régional de Brière aidé de stagiaires afin de suivre plus particulièrement l'avifaune et la composition floristique de repousse. « Sur l'une des zones, nous avons constaté la création d'un effet lisière intéressant avec le retour d'espèces d'oiseaux typiques comme le Butor étoilé ou la Locustelle. Sur deux zones, nous avons observé la repousse dès le printemps de l'agrostis, plante typique des prairies humides naturelles. Ces expérimentations nous permettent d'adapter les travaux conduits sur le marais. D'autres essais ou expérimentations pourraient être engagés d'ici un an ou deux selon les résultats obtenus. »

Parc naturel régional de Brière  
Maison du Parc  
B.P 3 - 44720 Saint-Joachim  
Tél : 02 40 91 68 68 - Fax : 02 40 91 60 58  
Mail : info@parc-naturel-briere.fr  
www.parc-naturel-briere.fr

VOSGES DU NORD -  
BALLONS DES VOSGES

## "HABITER LES PARCS NATURELS REGIONAUX"

Un colloque pour mieux comprendre les enjeux paysagers en matière d'urbanisme et d'architecture

Afin de susciter un débat autour de l'occupation du territoire avec leurs habitants, leurs élus et leurs partenaires, les Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges ont organisé les 10 et 11 mars à Lorentzen, dans le Bas-Rhin, un colloque intitulé « Habiter les Parcs naturels régionaux : vers un développement partagé en urbanisme et en architecture ».

Elus, habitants et professionnels de l'urbanisme et de l'architecture des deux territoires ont pu débattre et prendre connaissance des enjeux spatiaux et architecturaux concernant la consommation d'espace naturel et agricole, la modification des formes urbaines traditionnelles, la destruction des villages, la banalisation des formes architecturales, le changement de la relation au paysage et à l'environnement, la perte des savoir-faire et des spécificités locales.

La diversité des intervenants a permis de croiser les regards sur cette problématique tandis que la présentation de divers projets d'urbanisme et d'architecture a démontré l'existence d'alternatives possibles. Le colloque s'est clôturé par l'inauguration du Festival des paysages qui s'est tenu du 10 mars au 2 avril. Organisé par la Communauté de communes d'Alsace bossue, le festival a offert aux habitants de participer à de nombreuses manifestations culturelles autour de ces thèmes.

Parc naturel régional des Vosges du Nord  
Maison du Parc - B.P 24  
67290 La Petite Pierre  
Tél : 03 88 01 49 59  
Fax : 03 88 01 49 60  
Mail : contact@parc-vosges-nord.fr  
www.parc-vosges-nord.fr

Parc naturel régional des Ballons des Vosges  
1, Cour de l'Abbaye - 68140 Munster  
Tél : 03 89 77 90 20  
Fax : 03 89 77 90 30  
Mail : info@parc-ballons-vosges.fr  
www.parc-ballons-vosges.fr

VEXIN FRANCAIS

# Charte de qualité environnementale pour la reconversion d'un site désaffecté



**L**es communes du Parc naturel régional du Vexin français se sont engagées à ne plus créer de

parcs d'activités économiques que dans un cadre intercommunal. Cette règle contribue à la préservation des paysages et de l'environnement du Vexin français ; elle est gage de développement économique équilibré et solidaire du territoire et aussi facteur d'attractivité pour les entreprises.

La Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, la commune d'Ennery et le Parc ont ainsi travaillé depuis plusieurs années sur la redynamisation d'un site de plus de 70 hectares, précédemment occupé par France Télécom. Il se compose d'une dizaine de bâtiments, d'un château et d'un espace boisé. La totalité du site a été acquise en juillet 2005 par la Communauté de communes qui l'a revendue en partie à une société immobilière, tandis que l'aménagement du futur parc d'activités a été confié à la Société d'Economie mixte d'Aménagement du Val d'Oise.

Le Domaine des Portes du Vexin comprendra un parc d'activités de 24 hectares, un village d'entreprises, un hôtel résidentiel de 120 chambres, une académie de golf.

Une charte de qualité environnementale, paysagère et architecturale a été élaborée en large concertation avec les collectivités, les associations de protection de l'environnement, les chambres consulaires, les institutions liées à l'environnement (agences, syndicats), les associations d'entreprises et porteurs de projet économique. Les partenaires se sont associés à un comité de pilotage qui s'est réuni lors des trois phases

du projet avant sa mise en œuvre : réalisation du diagnostic et hiérarchisation des enjeux, élaboration du plan d'action et du système de management environnemental, conception du cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales.

Cette démarche vise à créer un parc d'activité exemplaire, dès la phase de conception jusqu'à sa réalisation et sa gestion, en privilégiant la maîtrise des impacts environnementaux : intégration paysagère de l'ensemble du projet, qualité environnementale et architecturale du bâti, gestion de l'eau, maîtrise de l'énergie et réduction des nuisances de chantiers.

La Communauté de communes de la Vallée du Sausseron s'est associée à la Communauté de communes Val de Viosne, également engagée dans une démarche similaire, pour financer un poste d'ingénieur-conseil en environnement, recruté par le Parc naturel régional du Vexin français. Celui-ci a pour mission d'accompagner les entreprises et l'aménageur dans l'intégration des prescriptions de la charte de qualité dans leur projet.

Afin d'inciter à la conception de réels projets d'implantation et d'éviter le recours à des constructeurs, le Parc a également mis en place une aide financière pour les entreprises se dotant d'un architecte avec une mission complète de conception et réalisation (40% plafonné à un montant subventionnable de 30 000 euros HT). Enfin, le Parc peut apporter une aide aux dépenses d'investissement liées à la prise en compte de l'environnement : gestion de l'eau et de l'énergie, limitation des nuisances sonores et olfactives...

Parc naturel régional du Vexin français  
Maison du Parc 94450 Théméricourt  
Tél : 01 34 66 15 10 - Fax : 01 34 66 15 11  
Mail : pnrvf@freesurf.fr  
www.pnr-vexin-francais.fr

SCARPE-ESCAUT

## Un « jardin naturel » dans les écoles

**A**ccompagnées par le Parc naturel régional Scarpe-Escout, deux écoles du territoire ont planté, au printemps, les premiers arbres d'un jardin naturel, à Saint-Amand-les-Eaux et à Raismes. Un jardin naturel est un jardin qui produit les conditions de développement d'un écosystème en miniature grâce à la plantation d'arbres, de haies, à la création d'un coin de prairies, d'une mare, de nichoirs...

L'idée est venue d'un enseignant d'une classe d'intégration scolaire (CLIS) de Saint-Amand-Les-Eaux, Alban Danjou, qui souhaitait créer un jardin dans l'école comme base d'un travail pédagogique avec ses élèves. Le projet a été conjointement construit avec le Parc, en s'inspirant de l'exemple québécois et de celui des "jardins naturels partagés" existants dans la région lilloise. « Pour que les enfants trouvent eux-mêmes les clés de la création de ce jardin, nous avons d'abord expérimenté des outils pédagogiques permettant de comprendre les notions de chaîne alimentaire ou de biodiversité », explique Agnès Lavergne, chargée de mission Education au territoire pour le Parc. Pour ce faire Namir Cheikh, stagiaire au Parc, s'est chargé d'enseigner les bases de l'écologie aux enfants sous forme de travaux pratiques ludiques.

A Saint-Amand-les-Eaux, le projet a commencé en début d'année par un acte symbolique très éloquent : la municipalité a envoyé un engin pour enlever du macadam dans la cour de l'école et permettre ainsi le retour de la nature. Ce coin de nature va permettre aux élèves d'être initiés concrètement aux questions d'environnement et de développement durable (devenues parties intégrantes des programmes des écoles depuis septembre 2004) mais il va aussi être une base d'enseignement pour d'autres matières : « C'est un projet complet, estime Olivier Boniface, directeur de l'école de Saint-Amand-les-Eaux, car il peut être l'occasion d'un travail pluridisciplinaire englobant les sciences, les mathématiques, mais aussi le langage, les notions d'espace, de temps... Par ailleurs, un échange épistolaire est prévu avec une autre école ayant créé un jardin naturel. Sera alors concerné l'apprentissage du dire, lire et écrire. » Pour Agnès Lavergne, ces jardins naturels



Un véritable écosystème miniature.

Ph. Namir Cheikh.

permettent aux enfants d'aller au-delà du développement durable en tant que concept pour en devenir acteurs.

Ces jardins naturels vont continuer à faire leur chemin sur le territoire du Parc. Chacun va s'enrichir au fil des mois d'une haie composée, d'un verger, d'un potager bio... Surtout, l'objectif est de les multiplier : dans le cadre d'un appel à projets lancé en juin à toutes les écoles du Parc, la création des jardins sera encouragée, avec la perspective d'une mise en réseau. Enfin, débordant le cadre scolaire, cette initiative est aussi proposée aux villages et aux quartiers, sur la base du volontariat et de l'engagement des habitants.



Ph. Namir Cheikh.

Dans le village de Rosult, une trentaine de personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour un jardin naturel partagé : voué à l'éducation à l'environnement, il est aussi un moment de rencontres et d'échanges entre générations, un lieu d'exposition ... et de fête !

Parc naturel régional Scarpe-Escout  
Maison du Parc  
347, rue Notre-Dame d'Amour  
59230 Saint-Amand-les-Eaux  
Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71  
Mail : contact@pnr-scarpe-escout.fr  
www.pnr-scarpe-escout.fr

HAUT-JURA

## Une Maison du Parc exemplaire pour le Haut-Jura



Une rénovation dans le respect d'une démarche HQE.

Ph. PNR Haut-Jura.

importante. Le nouveau bâtiment se singularise par une "double peau" qui permet d'absorber les variations thermiques extérieures et est chauffé par une chaufferie au bois déchiqueté. « Les élus voulaient un bâtiment résolument contemporain qui exprime l'innovation d'un

**L**a Maison du Parc naturel régional du Haut-Jura transformée et agrandie, a été inaugurée cet hiver. Située dans le village de Lajoux (260 habitants) depuis sa création en 1986, la Maison du Parc a été rénovée dans le respect d'une démarche HQE (haute qualité environnementale). Le bois a été choisi comme matériau prédominant pour cette rénovation, permettant de valoriser une ressource locale

territoire rural, commente Philippe Andlauer, directeur du Parc. Ils voulaient aussi apporter des réponses environnementales à la question de l'énergie, en utilisant le bois autant que possible. C'est un choix qui se révèle très pertinent aujourd'hui compte-tenu de l'augmentation du coût des autres énergies ».

Autre point fort de cette rénovation : la place désormais réservée à l'accueil du public, habitants et visiteurs, avec la création d'une salle multimédia, d'espaces d'expositions permanente et temporaire, d'une boutique et d'un atelier pédagogique pour les enfants. « La Maison du Parc se veut être un lieu de synthèse du territoire aussi bien à destination des habitants que des touristes. Dans le fond comme dans la forme, nous ne voulions pas d'une vision traditionaliste et seulement environnementaliste du Haut-Jura, précise Philippe Andlauer. A travers la scénographie présentée, nous avons souhaité mettre l'homme au cœur du propos et l'orienter volontairement vers l'avenir. Enfin, cette Maison est aussi un lieu de rencontres et de discussions autour des actions du Parc. »



Parc naturel régional du Haut-Jura  
Maison du Parc du Haut-Jura  
39310 Lajoux  
Tél : 03 84 34 12 30 - Fax : 03 84 41 24 01  
Mail : parc@parc-haut-jura.fr  
www.parc-haut-jura.fr

BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

# Ensemble disons... Seine je t'aime



**S**outenu financièrement par les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, la Région Haute-Normandie et l'Europe, et appuyé par ses partenaires techniques, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande lance une vaste campagne de communication autour de l'opération de nettoyage des berges de la Seine commencée en 2001. Le 21 mars, une conférence de presse a réuni 23 journalistes de la presse régionale, nationale et internationale pour assister au lancement médiatique d'une opération considérée comme unique en Europe.

La campagne de communication "Seine je t'aime" est destinée à modifier les comportements des habitants et usagers du fleuve. Elle les invite à adopter des pratiques qui contribuent à maîtriser les rejets à leur source avec un seul mot d'ordre : "Mouillez vous pour la Seine !", sur le site internet [www.seinequejaime.fr](http://www.seinequejaime.fr) qui permet de prendre connaissance de l'opération. Il offre aussi une animation virtuelle et ludique sur le thème du plongeon dans la Seine à partager. Une "charte des bons gestes" est diffusée sous forme de brochure ainsi qu'une carte postale invitant à créer autour du fleuve une grande chaîne de solidarité éco-citoyenne.

En complément, les écoles riveraines de la Seine bénéficient d'animations pédagogiques sur la notion de déchets, de valeur patrimoniale du fleuve et, bien entendu, sur les bons gestes à adopter. Animations et rencontres jalonnent cette



Ph. PNR Boucles de la Seine Normande.

Le Parc espère continuer à mobiliser les financeurs régionaux autour de la Seine.

campagne qui, en 2006, s'adresse aux habitants, aux élus et aux acteurs de la Région Haute-Normandie. Un colloque sera organisé en octobre prochain pour créer une solidarité amont-aval autour de la Seine.

Le Port autonome de Rouen participe à l'ensemble de l'opération de nettoyage des berges : « *Nous mettons déjà à disposition des moyens techniques et nous prévoyons de renforcer notre soutien* », précise M. Butrille, directeur commercial et de la communication. A travers cette opération, le Parc espère en effet modifier les comportements et continuer à mobiliser les financeurs sur cette action expérimentale et concrète de développement durable.

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande  
Maison du Parc - B.P 13  
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit  
Tél : 02 35 37 23 16 - Fax : 02 35 37 39 70  
Mail : [contact@pnr-seine-normande.com](mailto:contact@pnr-seine-normande.com)  
[www.parc-naturel-briere.fr](http://www.parc-naturel-briere.fr)

CAPS ET MARAIS D'OPALE  
"AUX SAVEURS DU MARAIS"



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

Afin de soutenir l'activité maraîchère et l'élevage dans le marais audomarois - un des derniers marais cultivés de France, et territoire d'exception menacé - le Parc des Caps et Marais d'Opale a apporté son soutien\* à l'ouverture d'une halle de vente des produits de l'Audomarois, « *Aux saveurs du Marais* ». Cet équipement propose les produits frais, locaux et de qualité de trois éleveurs et d'un maraîcher, valorisés leurs savoir-faire et leur permet de diversifier leur activité par la vente directe. Son ouverture a entraîné la création de 2 postes 1/2 de salariés.

\* Le Parc a financé des études de faisabilité de cette installation, la formation des producteurs et la promotion de ce lieu de vente.

Parc des Caps et Marais d'Opale  
B.P 22 - Le Wast 62142 Colembert  
Tél : 03 21 87 90 90  
Fax : 03 21 87 90 87

PERIGORD-LIMOUSIN

# Appel à initiatives écocitoyennes en Périgord-Limousin

**L**e Parc naturel régional Périgord-Limousin a proposé aux habitants, aux collectivités, aux associations et aux établissements scolaires de son territoire de faire connaître les actes éco-citoyens qu'ils pratiquent en remplissant un bulletin spécifique, disponible dans les mairies et au Parc. Objectif : recueillir « *les petites et grandes idées que chacun met en œuvre pour préserver l'environnement.* »

De novembre 2005 à mars 2006, le CPIE Périgord-Limousin\* et l'association Limousin Nature Environnement, partenaires du Parc pour cette opération, ont organisé des animations avec les habitants autour de cet appel. « *Nous avons voulu des moments d'échanges festifs plutôt que des débats* », raconte Patrick Mouveroux, animateur environnement au CPIE. Au programme : projection du film "La belle verte" de Coline Serreau, spectacle de contes proposé par l'association la Grande Métairie, jeu de plateau "la planète précieuse", rencontres intergénérationnelles entre collégiens et membres du club de retraités de la commune de La Coquille... Au total, 85 bulletins ont été récoltés, soit 800 initiatives classifiées en quatre catégories : "les initiatives phares", effectuées le plus souvent (je récupère l'eau de pluie, je trie les déchets, je composte mes déchets organiques...), « le pense pas bête des gestes simples » (je chauffe à 19 °C, je mets un couvercle sur les casseroles...), "les initiatives à



Ph. PNR Périgord-Limousin.

suivre" qui représentent un engagement plus important (j'installe un chauffe-eau solaire, j'isole ma toiture...) et enfin "changer le fond", des comportements qui relèvent d'un changement plus profond (j'achète utile, je pense décroissance...).

Pour rendre compte des résultats de l'opération, une journée de fête (débat, troc et concert) a été organisée le 9 juin au théâtre de verdure de Puyzillout, commune d'Abjat-sur-Bandiât. Une manifestation qui n'est pas une journée de clôture : « *Cette démarche, qui consiste à mettre les habitants au cœur du dispositif, a vocation à devenir permanente, sous d'autres formes* », explique Marion Personne, chargée de mission au Parc. « *Ce n'est que le début d'une logique d'écocitoyenneté qui doit devenir prioritaire*, dit aussi Patrick Mouveroux. *Cette première étape nous permet déjà de faire l'inventaire de ce qui se passe sur le territoire. Il reste beaucoup à faire pour convaincre les gens que des gestes comme le compostage, la récupération d'eau, le déplacement à pied ou à vélo ne sont pas vieillots mais au contraire d'une grande actualité.* »

\* Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.

Parc naturel régional Périgord-Limousin  
24300 Abjat-sur-Bandiât  
Tél : 05 53 60 34 65 - Fax : 05 53 60 39 13  
Mail : [info@pnrpl.com](mailto:info@pnrpl.com)  
[www.perigord.tm.fr](http://www.perigord.tm.fr)

LANDES DE GASCOGNE

METISSAGE DES CULTURES



Ph. S. Carlier - PNR Landes.

Le Parc des Landes de Gascogne et ses partenaires - ADAM 40, IDDAC, association « Attention Chantier Vocal » et Ligue de l'Enseignement 40 -, partageant la même motivation culturelle, organisent la deuxième édition « *Voix de traverse* », avec des artistes du Moyen Atlas Marocain, invités à partager et à métisser leurs univers culturels avec ceux du territoire. L'histoire des voyages, des itinéraires et des migrations nourrissent ce nouveau projet artistique partagé entre la Province d'El Hajeb et le Parc autour de trois temps forts :

- Des racines dans la tête, collectage de récits et témoignages auprès des familles maghrébines de la Haute Lande et celles qui sont restées là-bas ;
- Trois résidences d'artistes, associant amateurs, jeunes des deux territoires et professionnels ;
- Attention, passage d'artiste, itinéraire artistique rassemblant artistes locaux et artistes marocains.

\* cf. PARCS n°52 - juin 2005

Parc naturel régional des Landes de Gascogne  
33, Route de Bayonne  
33830 Belin-Beliet  
Tél : 05 57 71 99 99  
Fax : 05 56 88 12 72  
Mail : [info@parc-landes-de-gascogne.fr](mailto:info@parc-landes-de-gascogne.fr)  
[www.parc-landes-de-gascogne.fr](http://www.parc-landes-de-gascogne.fr)

# Comment inscrire les Parcs naturels régionaux dans le nouveau contrat de plan État-Régions ?

Les contrats de projets - CPER - remplacent les contrats de plan État-Régions à travers lesquels les Parcs naturels régionaux étaient majoritairement financés. Mais les Parcs agissent en permanence sur le long terme, et non en réalisation d'un ou de plusieurs projets ou de missions ponctuelles. Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs, a soumis la question à René Souchon, président de la Région Auvergne, en charge des Parcs à l'Association des Régions de France, à Pierre Mirabaud, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, et à Bernard Brillet, directeur-adjoint du cabinet de Nelly Olin, ministre de l'Écologie et du Développement durable.

Nous n'avons pas pu réunir les quatre interlocuteurs au même moment dans la même pièce. Mais, même virtuel, il s'agit d'un vrai débat !

## Jean-Louis Joseph :

Depuis près de 40 ans, les Parcs naturels régionaux sont une grande politique nationale partagée entre l'État et les Régions. Les contrats de plan étaient parfaitement adaptés à cette manière de mener des politiques, à la fois déconcentrées et décentralisées, pour tout ce qui concerne l'aménagement de l'espace, le développement durable, les énergies renouvelables... Pour continuer à remplir ces missions, il est impératif que les Parcs naturels régionaux aient toute leur place dans les futurs contrats de projets.

Il nous semble, en effet, pour le moins curieux, voire paradoxal, que l'État ne veuille financer désormais que des dépenses d'investissement. Comment continuer à assumer les missions d'animation des territoires que l'État nous commande à travers les chartes des Parcs ? De même, l'État s'est engagé à limiter l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Les Parcs sont un outil essentiel pour la satisfaction de ces enjeux, voire pour la reconquête de cette biodiversité ! Notre compétence, c'est la veille écologique, c'est l'éducation à l'environnement, c'est l'ingénierie de projet, et non seulement l'investissement dans des infrastructures. Comment allons-nous faire ?

## René Souchon :

La Région ne peut pas tout faire, c'est une évidence. En tout cas, elle ne peut pas pallier au désengagement de l'État en donnant aux Parcs naturels régionaux les moyens de continuer à intervenir sur le développement durable. Il y a fort à parier que nous serons moins efficaces dans ce domaine. Pourtant, les Parcs naturels régionaux, en particulier dans le Massif central, ont joué un rôle capital dans le développement équilibré de cette région. Ils concernent aujourd'hui 27 % du territoire régional et deux autres sont en gestation. Je me demande si nous ne sommes pas en train d'assister, de la part de l'État, à un véritable massacre

de la politique d'aménagement du territoire. C'est une logique purement libérale qui semble désormais dominer, avec une stratégie délibérée d'abandon des zones rurales.

Dans ces conditions, en tant que président de la Région Auvergne, je ne signerai pas un contrat de projet dans lequel ne figurerait qu'un volet "compétitivité", sans volet territorial. Je ne sais pas quelle décision prendront les autres Régions de France, mais je sais que je défendrai l'idée que les Parcs naturels régionaux portent, tous ensemble, un grand projet structurant. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne anime, par exemple, la réhabilitation de la Chaîne des Puys.

## Pierre Mirabaud :

La transformation des contrats de plan en contrats de projets marque une volonté de se concentrer sur les grands projets porteurs d'avenir, et de prendre des engagements financiers que l'État puisse assurer. Le Parlement et les nombreuses associations d'élus consultées ont été unanimes pour réclamer la soutenabilité financière des promesses faites.

Le CIICT du 6 mars n'a fait que confirmer cette volonté. Il ne faut pas que les Parcs naturels régionaux se sentent abandonnés pour autant. Ils peuvent entrer dans la logique des grands projets, d'une part, dans le volet territorial, d'autre part. Les CPER ne sont pas le seul mode de financement par l'État. Et l'État n'est pas leur seul partenaire.

On ne peut pas dire que l'État abandonne toute politique d'aménagement du territoire, ni, d'ailleurs, qu'il se désintéresse de la façon dont les Parcs naturels régionaux concourent à cette politique. Des objectifs prioritaires ont été dégagés au CIICT et je vous invite à les examiner en détail. Vous y trouverez "le soutien aux systèmes produc-



“ Je ne sais pas quelle décision prendront les autres Régions de France, mais je sais que je défendrai l'idée que les Parcs naturels régionaux portent, tous ensemble, un grand projet structurant ”

René Souchon

# Parcs dans la nouvelle loi - Régions ?

tifs locaux”, “le soutien de la compétitivité des filières agricoles”, “la lutte contre le changement climatique et l’adaptation à ses effets dans le cadre de plans territoriaux, intégrant notamment la promotion des énergies et des matériaux renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique”, “la gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, des rivières et des milieux aquatiques”, “une meilleure prise en compte des risques naturels”, “la protection et la valorisation de la biodiversité”, “le

développement des massifs de montagne”. Il me semble que les Parcs naturels régionaux sont tout désignés pour entrer dans le cadre de la réalisation de ces priorités politiques.

J’attire d’autre part votre attention sur le volet territorial des nouveaux contrats qui permettra de soutenir les dynamiques de développement des territoires à une échelle plus fine, sur les mêmes thématiques que celles que je viens de citer.

Enfin, les liens entre les Parcs naturels régionaux et la DIACT sont forts et anciens. Nous souhaitons qu’ils le restent.

## Bernard Brillet :

Pour redire autrement ce que dit Pierre Mirabaud, à travers les contrats de projets, le gouvernement veut inciter les acteurs de terrain à des opérations concrètes, qui font clairement avancer l’aménagement des territoires, la protection des ressources naturelles, et qui créent de l’emploi. Il faut donc que les Parcs naturels régionaux, qui, pour nous, sont des éléments essentiels d’une politique de développement durable, examinent en quoi ils sont éligibles aux grands projets, et je peux vous assurer que Nelly Olin est très attentive à ce que le plus grand nombre possible de leurs missions soient intégrées aux contrats. Et puis, il n’est pas exclu que vous puissiez signer des contrats hors CPER.

## Jean-Louis Joseph :

Cela ne suffira pas à nous rassurer. Les 44 Parcs naturels régionaux sont en soi un grand projet de l’Etat, décliné sur 44 territoires différents. Mais le volet “Grand projet” parle de fonds d’investissement et le volet “territorial” aussi, sur des thématiques expérimentales. Certes nous expérimentons des politiques nouvelles, nous les transférons auprès des pays et des intercommunalités, et même à l’étranger ! Mais, à travers nos chartes, l’Etat nous fixe un certain nombre d’objectifs qui ne sont pas tous des expérimentations ou de l’investissement. Nous sommes reconnus, on nous félicite pour le travail accompli, pour cette animation quotidienne du développement durable dans nos territoires. Mais nous sommes aussi fragiles. Il serait paradoxal que l’Etat et les Régions ne nous donnent pas les moyens d’atteindre ces objectifs, de poursuivre ce pour quoi on nous félicite.



Des objectifs prioritaires ont été dégagés au CIACT...

Il me semble que les Parcs naturels régionaux sont tout désignés pour entrer dans le cadre de la réalisation de ces priorités politiques.

Pierre Mirabaud (au centre sur la photo).

## Pierre Mirabaud :

Les contrats de projets ne sont pas à eux seuls toute la politique d’aménagement du territoire de l’Etat. Les ministères, chacun de leur côté, gardent un budget qui leur est propre. Je comprends bien que ce soit complexe à appréhender, parce que certaines lignes budgétaires vont être contractualisées et d’autres pas. Mais vous savez que les

contrats vont être signés Région par Région et qu’il ne pourra pas y avoir un seul grand projet qu’on appellerait “les Parcs” dans leur globalité. Il est donc impératif qu’ils s’inscrivent dans les nouveaux dispositifs. Nous le souhaitons vivement.

## Bernard Brillet :

Tout à fait, mais, cependant, nous avons beaucoup travaillé, avec Nelly Olin, à préparer cette adaptation des financements aux nouvelles procédures mises en place par le gouvernement. Je m’explique : les CPER vont continuer à financer des équipements, des infrastructures au sens classique du terme. Cela permet un maillage des territoires ruraux, mais cela les cloisonne aussi, et les échanges entre territoires s’en trouvent empêchés. Il nous a semblé qu’il était nécessaire d’introduire dans la procédure des CPER la notion d’infrastructure écologique du territoire, ce que nous avons réussi à faire passer. C’est acquis.

La question suivante étant : que met-on dans ces infrastructures écologiques ? Je pense que l’ossature générale de ces grandes infrastructures écologiques, en France, sont principalement les 44 Parcs naturels régionaux existants, la dizaine à venir,

auxquels il faut ajouter les futures zones d’adhésion des Parcs nationaux, qui fonctionnent

selon une charte de même nature que celle des Parcs naturels régionaux. L’ensemble représente tout de même, *grosso modo*, 15 % du territoire national. C’est, nous semble-t-il, très significatif. Et dans cette grande infrastructure, il faut évidemment compter avec, non seulement des réalisations matérielles, des investissements, des travaux, mais aussi avec ce que nous appellerons des investissements immatériels, et que vous appelez l’ingénierie de projet. Les Parcs constituent cette ossature, cette infrastructure écologique. Ce fait est également acquis.

Il serait paradoxal que l’Etat et les Régions ne nous donnent pas les moyens de poursuivre ce pour quoi on nous félicite.

Jean-Louis Joseph



## Comment inscrire les Parcs dans la nouvelle donne contractuelle Etat-Régions ?

Votre acceptation de rentrer, avec cette logique-là, dans les CPER est primordiale. Montrer que votre investissement matériel ou immatériel est exemplaire, que vous menez des expérimentations sur une grande quantité de politiques et que vous les diffusez dans les autres territoires, tels doivent être maintenant vos objectifs. Cette réputation d'excellence que vous avez acquise doit servir à justifier qu'on y mette de l'argent. Il vous faut continuer à innover, à transférer vos savoir-faire, à travailler en permanence en réseau, surtout pas recroquevillés sur chaque territoire, pour démontrer que votre expérience et votre excellence sont utilisables par les autres territoires.

Je pense en particulier qu'il vous faut développer le chantier que vous avez entamé sur les relations ville-campagne, poursuivre les dialogues entre les Parcs et leurs villes-portes, et formaliser ces travaux. L'extension urbaine, et bien-sûr les corridors écologiques sont aussi des sujets majeurs.

### Jean-Louis Joseph :

Reste à savoir, dans ces missions générales, ce qui sera pris en compte dans les contrats de projets. Mettez-vous, un instant, à la place d'un président et d'un directeur de Parc qui doivent mettre en œuvre la Charte, payer les techniciens et agents chargés de son application, répondre aux besoins du terrain. Nous ne sommes pas des chasseurs de primes ! Nous voulons juste la sécurité pour la durée de la Charte ou du contrat de Parc.

### Bernard Brillet :

Nous sommes à la mi-juin, et pour l'instant, nous avons réussi à convaincre la DIACT et l'interministériel que cette notion d'infrastructure écologique était d'intérêt national et pouvait être un faire valoir européen. Ce n'est pas si mal, et je vous parle en toute transparence ! Nous sommes au milieu du gué. Le cadrage national est fait. C'est maintenant aux préfets de préparer les contrats. Ils ont déjà fait savoir les grandes lignes des réalisations qui leur semblaient prioritaires pour leur région. Les enveloppes nationales, ministère par ministère, ont été arrêtées, et les projets de mandats ont été retournés aux préfets. Ce mandat va être négocié avant la deuxième semaine de juillet, c'est à dire que le préfet va rencontrer les acteurs régionaux, et les contrats devront être signés avant la fin de l'année.

En ce qui concerne précisément les Parcs naturels régionaux, ils doivent faire prendre en compte leurs projets dans la discussion avec le préfet, maintenant. La Fédération des Parcs devra intervenir auprès des préfets et des Régions pour faire passer ces notions d'infrastructure écologique avec les réalisations matérielles et ses réalisations immatérielles associées, avec des exemples concrets montrant comment les Parcs ont l'intention d'être toujours davantage au service des territoires, dans ce cadre politique nouveau. Il est important que la Fédération montre que chacun de ses projets est alimenté par les projets locaux des Parcs.

La démarche est facile à comprendre, si l'on reprend la comparaison avec les infrastructures routières. Quand elles sont construites et laissées en gestion à la Région ou au Département il faut bien les entretenir. Cette dimension ponctuelle d'ingénierie sera contractualisée

comme la construction, parce qu'elle est indissociable de l'existence de l'infrastructure elle-même.

Globalement, il est à préciser que notre enveloppe est inchangée. Ce qui ne sera pas contractualisé sera donc distribué par ailleurs, aux Parcs, aux sites Natura 2000 ou aux Réserves naturelles ou à d'autres. Mais n'oubliez pas que le CPER est une assurance de financement pour la période qui vient. Et cela peut faire des petits, car les Départements peuvent aussi contractualiser et ajouter un euro à l'euro du CPER. Et à Bruxelles, deux euros en font quatre ! Les Docup (documents uniques de programmation) sont devenus des Programmes opérationnels (PO) et ne s'accordent que sur contrepartie nationale.

### René Souchon :

Malheureusement, en France, les Régions n'ont pas la liberté de gérer les fonds européens directement avec Bruxelles, comme dans de nombreux autres pays européens. La Région Auvergne a géré 70% de ces fonds dans la période 2000/2006, à titre expérimental. Cette possibilité n'existe plus pour la génération 2007/2013. Les discussions avec le préfet de Région ne font pas apparaître de volonté d'intégrer les Parcs dans les contrats de projets. L'Association des Régions de France a rencontré le président de la Commission, Monsieur Barroso, il y a quelques semaines, et nous lui avons expliqué le problème. Il s'est montré inquiet et il a promis d'essayer de faire passer le message au gouvernement français.

### Pierre Mirabaud :

La question de l'autorité de gestion relève de la décision nationale. La France est loin d'être la seule à confier à l'Etat cette responsabilité. Celle-ci doit être exercée dans un partenariat réel, avec le Conseil régional au premier rang.

### Bernard Brillet :

En tous cas, sachez que le ministère de l'Écologie et du Développement durable est parfaitement convaincu de l'intérêt du développement territorial que proposent les Parcs naturels régionaux. Il n'y a aucun doute sur le sujet et nous avons la ferme intention de faire en sorte que les Parcs aient les moyens de poursuivre leur mission sous toutes ses formes.

J'insiste donc pour que vos projets entrent dans le cadre des contrats de projets, avec le vocabulaire qui convient et les contenus qui sont capables de convaincre. Je crois qu'un contrat, c'est une rencontre entre deux volontés, et que les CPER pour ce qui nous concerne, seront une rencontre entre l'État et des projets de territoires, les Parcs naturels régionaux en particulier.

### Jean-Louis Joseph :

Nous voulons croire qu'un chemin existe pour nos Parcs et tous les porteurs de projet de nos territoires dans cette nouvelle donne territoriale. Tout cela est cependant complexe et plein d'inconnues, alors que nos besoins sont simples et immédiats à compter du début de l'année 2007.



**« Nous ne sommes pas des chasseurs de primes ! Nous voulons juste la sécurité pour la durée de la Charte ou du contrat de Parc. »** Jean-Louis Joseph

**« Je pense que l'ossature générale des grandes infrastructures écologiques, en France, sont principalement les 44 Parcs naturels régionaux existants, la dizaine à venir, auxquels il faut ajouter les futures zones d'adhésion des Parcs nationaux »**

Bernard Brillet (à droite sur la photo)



# CONCERTATION ET MÉDIATION EN FORÊT



Ph. Samuel Dhote.

La forêt est un élément majeur de la vie sociale et économique des territoires, mais chaque massif, chaque parcelle a besoin d'une intervention particulière : ici, il faut l'exploiter, là, la reconstituer, ailleurs, protéger la biodiversité ou prévenir les incendies... Les intervenants étant nombreux, les Parcs naturels régionaux, tous différemment, recherchent les partenariats nécessaires pour que leur politique forestière soit cohérente, sans oublier

que sont en jeu des paysages, des milieux naturels, voire des espaces de pratiques de sports de nature... Enquête dans les sous-bois sur le martelage, l'irrégularisation ou l'importance du maintien des habitats du Triton crêté.



# CONCERTATION ET MÉDIATION EN FORÊT



Ph. Samuel Dhote.



Ph. PNR Vosges du Nord.

La forêt (ici les Vosges du Nord) couvre 30 % du territoire national.

**O**n oublie trop souvent que les Parcs naturels régionaux sont aussi des territoires forestiers, et que ce n'est pas un détail ! Si la forêt couvre aujourd'hui "seulement" 30% du territoire français - ce chiffre est en augmentation -, sur le territoire des Parcs, globalement, sa proportion atteint 37 %. Et encore ce n'est-ce qu'une moyenne. Le record est détenu, semble-t-il, par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, avec 76 % de surface forestière. Eliane Giraud\*, présidente de la commission Protection de la nature et gestion de l'espace de la Fédération des Parcs ne déclarait-elle pas, lors de la dernière réunion de cette commission en février dernier : « *la question forestière est au moins aussi importante que l'agriculture pour nos territoires* ».

Le grand public croit que cette forêt est très majoritairement publique et que l'Office national des forêts (ONF) se contente de l'entretenir pour qu'il puisse s'y promener le dimanche. Or, les forêts domaniales (1,5 M d'hectares), que l'Etat possède, et communales (2,8 M d'hectares), forêts gérées par l'ONF, représentent 27% du total. 73% sont des espaces privés dont les propriétaires assurent la gestion de manière planifiée, avec l'aide des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et des coopératives forestières ou des experts privés, ou de manière plus libre, quelque fois sans entretien, pour les forêts difficilement exploitables.

## Tous partenaires : usagers, propriétaires, ONF, exploitants, communes...

Sur leurs espaces forestiers, les Parcs naturels régionaux sont naturellement appelés à rendre cohérentes les interventions de beaucoup de partenaires différents. Pour Jean-Claude Monin, président délégué de la Fédération nationale des communes forestières de France (FNCoFor), les Parcs sont une aubaine : « *les communes adhérentes y trouvent un interlocuteur privilégié, en particulier pour l'animation des chartes forestières de territoire (CFT) introduites par la loi*

*d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui permet de mener un programme d'actions pluriannuel aidé par le ministère de l'Agriculture.* » En juin dernier par exemple, sous l'égide du Parc naturel régional du Luberon, une CFT prévoyant une série de chantiers de prévention des incendies et de restauration d'un massif brûlé, a été signée par les 16 partenaires concernés, de l'Etat aux fédérations locales de chasseurs, en passant par toutes les collectivités territoriales, l'ADEME et l'ONF. Si une douzaine de CFT sont déjà engagées dans les Parcs, Jean-Claude Monin regrette cependant qu'elles ne soient pas plus nombreuses !

Pour Emmanuel Michau, responsable du développement durable à l'Office national des Forêts, la convention de partenariat signée avec les Parcs est capitale (cf. notre encadré) : par leur implication dans les chartes forestières de territoires ils peuvent faciliter une réflexion cohérente sur la politique forestière à mener à la bonne échelle, celle du massif. « *Nous travaillons sur une série de thèmes communs, tous aussi importants les uns que les autres : la forêt contribue à lutter contre les gaz à effet de serre, en fournissant de plus en plus de bois-énergie en substitution aux énergies fossiles ou par la promotion du bois construction, en stockage de carbone ; c'est un patrimoine favorable à la biodiversité ; les forêts ont aussi un rôle important de rétention et de filtrage de l'eau, de protection contre les risques naturels. Toutes ces préoccupations sont capitales pour l'avenir de notre planète, mais nous, office national, n'avons d'action directe que sur les forêts publiques, soit moins de la moitié de l'espace forestier. La fonction de médiation des Parcs est donc très importante tant en accompagnement de l'ONF auprès des collectivités qu'en facilitant le lien avec la forêt privée.* »



Ph. AVECC - PNR Luberon.

Réhabilitation de la forêt de la Thomassine après incendie.

Les propriétaires forestiers quant à eux ont évidemment des préoccupations beaucoup plus immédiates, et leur rapport avec la forêt est, par nature, économique. Jean-Marie Barbier, directeur de la Fédération des forestiers privés de France, connaît les exigences d'une politique de l'environnement, mais il sait aussi qu'un forestier n'a pas les moyens de mener une politique publique. « *La gestion durable ne peut se concevoir, plaide-t-il, que si le budget du forestier est équilibré. La gestion forestière est un métier, même si peu en vivent. Le taux de rendement est extrêmement faible, et nous savons aussi que si nous n'investissons pas et que si nous ne l'ex-*

\* présidente du Parc naturel régional de Chartreuse, conseillère régionale Rhône-Alpes déléguée à l'agriculture, au développement rural et aux Parcs naturels régionaux.

« ploitions pas, nous détériorons les équilibres financiers et naturels. Ce n'est pas simple du tout. Certes, l'énergie-bois connaît une croissance importante, mais les papetiers se plaignent de ce qui, pour eux, est une concurrence. Certes, le public ne supporte pas que la forêt puisse être fermée mais, par exemple, les dépenses d'enlèvement des débris restent à notre charge. Se sont ajoutées à ces problèmes récurrents, les tempêtes de 1999 qui nous obligent depuis sept ans à dégager les peuplements renversés. Il faut replanter, ou attendre la régénération naturelle pour reconstituer les peuplements et le prix du bois à la vente a connu une chute importante. Heureusement, quelques Régions et le Fonds forestier national nous aident pour aller au bout de cette reconstitution. Mais vous comprendrez que la belle idée d'une gestion durable généralisée de la forêt connaisse depuis quelques difficultés concrètes d'application. »



Ph. PNR Vercors.

Mutualiser l'achat de matériel.



Ph. PNR Monts d'Ardèche.

Une scierie mobile à disposition des propriétaires forestiers.

## L'ONF et les Parcs : solidaires

Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs et Pierre-Olivier Drege, directeur général de l'Office National des Forêts ont signé le 30 mai dernier à Manosque, une nouvelle convention-cadre pour la période 2006/2011. Ce partenariat va permettre d'assurer une synergie entre la politique de l'ONF et celle développée par chacun des Parcs, au service du développement durable des territoires, autour de 5 domaines prioritaires de coopération :

- renforcer l'intégration de la forêt et des Parcs dans les politiques territoriales,
- affirmer la contribution de la forêt à la lutte contre les gaz à effet de serre,
- affiner la gestion du patrimoine naturel,
- intensifier la prise en compte de la fonction de protection de la forêt,
- mettre en œuvre des opérations expérimentales et des projets innovants.

## Une fonction socioéconomique capitale

Les Parcs naturels régionaux ont compris depuis belle lurette que la forêt est une filière économique à part entière qui doit être appréhendée sous tous ses aspects à la fois. Depuis deux ans, le Parc naturel régional du Vercors travaille avec les entreprises de ce secteur d'activité. Le prix de vente du produit a, en effet, baissé et on demande toujours plus à des entreprises de travaux forestiers qui ne peuvent ou n'osent pas tout facturer. La gestion des forêts selon un mode irrégulier (futaie jardinée) a de nombreux avantages sur le plan écologique, pour la protection des sols et des équipements, ainsi que sur le plan paysager en évitant les coupes à blanc. Mais cette modalité de gestion entraîne pour les récoltants, bûcherons et débardeurs, des contraintes techniques et environnementales plus fortes et une productivité plus faible. Ces acteurs indépendants subissent aussi la baisse du prix de vente du bois et, dans des conditions économiques difficiles, ils ne peuvent facturer à leur juste valeur ces contraintes techniques ou la charge de travaux supplémentaires liées à des exigences sociales ou environnementales, comme le nettoyage des sentiers de randonnée ou des rivières .... Le Parc a lancé une étude destinée à évaluer ces surcoûts, a ouvert une douzaine de chantiers-tests financés par la Région Rhône-Alpes pour tenter de pérenniser ce métier en l'accompagnant dans la maîtrise des coûts ne relevant pas strictement de la mobilisation des bois et dans la prise en compte de l'environnement. Ceci a mobilisé les acteurs entraînant la naissance d'un Groupement d'entreprises de travaux environnementaux et forestiers du Vercors. Il leur permet de mutualiser l'achat - aidé - de matériel de franchissement de cours d'eau et de généraliser l'utilisation d'huile biodégradable pour le graissage des chaînes de tronçonneuses, par exemple. Dans les Monts d'Ardèche, le Parc a aidé une entreprise à acquérir et à louer une scie mobile qu'elle amène à domicile, sur un plateau tracté par une automobile, ce qui permet aux nombreux particuliers propriétaires d'une petite parcelle de débiter sur place le bois avec lequel ils vont se chauffer l'année suivante.

La filière bois fait partie de la culture locale en Chartreuse. Les pères Chartreux les premiers ont exploité la forêt royale et, depuis toujours, les bois de très grande hauteur qui y poussent, permettent de sortir des charpentes de taille et de qualité exceptionnelles. Quinze scieries fonctionnent encore sur le territoire du Parc naturel régional où il s'agit de maintenir une filière rentable. C'est pourquoi il a aidé à la création d'un Comité interprofessionnel du bois de Chartreuse, participe depuis quatre ans à la tenue d'un stand au Salon du Bois à Grenoble avec les professionnels volontaires, a monté un dossier de



Ph. PNR Chartreuse.

Centre de séchage collectif.

demande d'AOC Bois de Chartreuse auprès de l'INAO, autant pour valoriser la filière que pour souder ses acteurs autour d'un projet commun de territoire. Enfin, pour qu'un bois soit utilisable (et la réglementation est sévère sur ce point), il doit être sec. Il ne l'est naturellement qu'au bout d'un an ou deux après l'abattage, mais le délai est réduit à 15 jours dans un séchoir à air chaud, humide pour ne pas fendre les pièces et ventilé en permanence. Le Parc, dans le cadre de la candidature à l'AOC a aidé la filière à se doter d'un séchoir collectif.

Dans notre récent dossier sur les corridors biologiques (cf. magazine « Parcs » n° 53), nous avons vu combien était important pour le Parc naturel régional Oise Pays-de-France, le maintien des continuités entre les forêts du nord et de la Région parisienne pour permettre les déplacements des grands mammifères. La défense de ces massifs contre l'urbanisation galopante pourrait également être l'occasion de conforter les entreprises locales de la filière bois (scieurs, menuiseries, ébénisteries...) C'est pourquoi le Parc souhaiterait aider à l'établissement de circuits courts dans ce secteur, car il paraît regrettable que les bois soient exportés tandis que les scieurs ou les ébénistes en importent. Qui sait, aussi, que de nombreux apiculteurs professionnels transhument quelques milliers de ruches dans les forêts du sud de l'Oise au moment de la floraison du tilleul à petites feuilles, fin juin, et qu'ils voudraient que le Miel de Tilleul de Picardie puisse bénéficier d'une AOC ?

## Anne-Catherine Loisier : "Gérer la forêt de manière consensuelle"

Elle est vice-présidente du Parc naturel régional du Morvan, conseillère générale de Côte d'Or, conseillère régionale de Bourgogne et son récit de ce que peut être la valorisation de la filière bois dans un Parc naturel régional est très représentatif de la démarche du réseau.

*"La forêt est une partie importante du patrimoine du Morvan. Sur 130 000 hectares, elle couvre la moitié de la surface du Parc. La filière représente 20 000 emplois en Bourgogne. Il faut savoir que le bois du Morvan, jusqu'au XIXème siècle, chauffait Paris et que les grumes y descendaient par flottage sur les canaux et la Seine. Puis, après la seconde guerre mondiale, dans un contexte de reconstruction, les propriétaires ont été vivement encouragés à reboiser avec des essences à croissance rapide comme l'épicéa et le douglas. C'est une région pauvre, du fait d'un sol peu fertile et le bois a représenté et représente toujours une ressource importante pour le territoire. Aujourd'hui le bois du Morvan est principalement valorisé dans la charpente, le papier, l'ébénisterie, les constructions en bois, etc.*

*Dans les années 90, dans un contexte de sylviculture intensive des résineux et de la montée en puissance de nouvelles attentes, l'opposition aux résineux dégénère en conflit. Des résidents secondaires ou des urbains qui viennent dans le Morvan, comme une partie de la population, sont en recherche d'un environnement préservé. Nous avons même connu des grèves de la faim dont le but était d'empêcher la coupe des arbres !*

*En 2001, la loi d'orientation forestière incitait à la concertation et nous avons profité de l'occasion de la rédaction de la charte forestière du Morvan pour faire se rencontrer, et travailler ensemble, ceux qui avaient des visions aussi différentes de la sylviculture. Pour nous, c'était devenu un véritable enjeu de société ! L'économie du Morvan repose sur l'agriculture, le tourisme et la forêt. Il nous fallait arriver à exploiter ces ressources tout en préservant les milieux et sans compromettre les pratiques touristiques ou de loisirs.*

*Aujourd'hui, forestiers et associations écologistes participent, entre autres, aux travaux de la charte forestière. Ils expriment des points de vue parfois différents. Ce n'est pas facile, au jour le jour, mais je crois que cette écoute et ces échanges, dans le respect et la prise en compte des attentes de chacun, doit nous permettre, petit à petit, de gérer la forêt morvandelle de manière plus consensuelle."*



La filière bois  
représente  
20 000 emplois en  
Bourgogne.

### Le bois-énergie, un marché d'avenir

Partout où la forêt est exploitable, le bois-énergie est en croissance constante. Dans le Parc naturel régional du Morvan, (voir entretien ci-contre avec Anne-Catherine Loisier), ceux du Haut-Jura, du Pilat, du Vercors, du Luberon et même des Landes de Gascogne, la préoccupation devient permanente. Dans le Pilat a ainsi été conduite une étude-action de lancement de la filière pour aider les professionnels à s'organiser, avec un comité de pilotage composé de tous les partenaires : élus, débardeurs, bûcherons, intercommunalités, interprofession au niveau départemental et ADEME. Quatre chantiers-tests ont été menés à bien pour étudier la façon dont on pourrait capitaliser les savoir-faire, mais surtout pour savoir comment chaîner les différents maillons de la filière, de l'amont à l'aval, pour être très vite prêt à répondre à une demande en constante augmentation. Dans le Vercors, 50 chaufferies-bois fonctionnent désormais, auxquelles il faut fournir plusieurs tonnes de bois décheté par an, et si possible le produire sur place. Quant au Luberon, il met en place une politique active autour du bois-énergie : une douzaine de chaufferies bois ont déjà été créées - une vingtaine sont prévues d'ici l'année prochaine - pour lesquelles trois entreprises locales fournissent la matière première.

### La forêt : espace de liberté ?

Anne-Catherine Loisier l'explique bien (cf. encadré ci-contre) : les conflits d'usages de la forêt se multiplient. Aux marges de l'Ile-de-France, sur le massif des trois forêts (Halatte, Chantilly, Ermenonville), la fréquentation des forêts classées, par les engins motorisés dans le cadre des loisirs "verts", ou la pratique de la chasse à courre, avivent les passions. La forêt est fréquentée toute la semaine, toute l'année par des



Ph. PNR Oise Pays de France.

Entraînement sur le terrain des Aigles.



Ph. PNR Landes de Gascogne.

Concertation en bord de lagune.

visiteurs qui, innocemment, fragilisent le milieu. En forêt de Chantilly, 1 500 hectares sont loués à France Galop pour l'entraînement des chevaux de courses du pôle hippique, et il est parfois difficile de faire cohabiter cet usage avec la fréquentation croissante du public. Le Parc naturel régional Oise-Pays de France étudie les milieux les plus sensibles, réfléchit avec les gestionnaires sur leurs pratiques sylvicoles, se demande s'il ne serait pas possible d'orienter la fréquentation vers d'autres espaces que les forêts au travers de la mise en œuvre d'un schéma d'accueil du public.

Dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, la fréquentation de la forêt qui est ici très cultivée, peut être source de craintes, voire de conflits entre les propriétaires et les randonneurs. Les premiers s'inquiètent pour les risques d'incendie et leur responsabilité en cas d'accident, alors que la forêt apparaît pour les autres (ou certains d'entre eux) comme un espace de liberté, sans limites et sans contraintes. Le chantier de la concertation et de l'encadrement des pratiques est donc en cours et se conduit aujourd'hui avec les collectivités et les représentants de la forêt. L'organisation et le balisage

Ph. PNR Morvan.

de chemins de randonnée pédestre avec les Conseils généraux va dans ce sens. Par ailleurs, au moment où la mode des quads est apparue, le Parc des Landes de Gascogne a voulu tout de suite réagir pour anticiper sur leur augmentation. Les communes les plus concernées bâtissent une stratégie d'intervention avec le Parc (signalisation, réglementation) pour limiter l'utilisation en forêt et dans les espaces naturels sensibles de ces engins particulièrement destructeurs. Aidé par le Conseil général des Landes, le Parc a par ailleurs créé et anime un musée dénommé "Graine de forêt" afin de faire comprendre au grand public le rôle économique de la forêt de pins maritimes. Il raconte l'histoire d'un arbre et emmène les visiteurs à planter un pin au cours d'une balade commentée par un animateur.

### Préserver des milieux biologiques spécifiques... et prévenir les incendies

Une conséquence d'une utilisation déséquilibrée ou trop intensive de la forêt est une perte de biodiversité. La forêt cultivée de pins maritimes du Parc des Landes de Gascogne abrite des espaces naturels remarquables : des petites mares et zones humides dispersées dans le massif appelées localement lagunes, des forêts galeries (forêt de feuillus, tourbières, prairies et marais) autour du réseau hydrographique de la Leyre qui alimente le bassin d'Arcachon. La forêt est ici privée à 92% et la préservation des milieux naturels passe par le dialogue et la concertation. Le Parc a su mettre autour de la table acteurs forestiers et usagers pour définir des solutions pour la préservation des milieux. Maintenir les lagunes sans les assainir par drainage ou conserver une gestion forestière douce



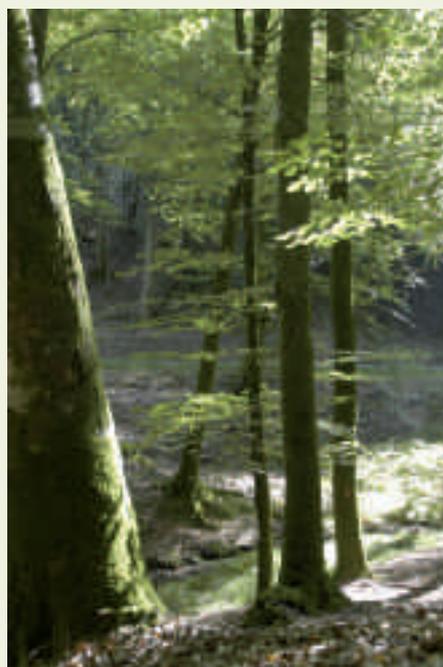
Ph. PNR Scarpe-Escout.

Les massifs forestiers permettent une rétention naturelle de l'eau, qui favorise la biodiversité.

des forêts galeries font l'objet de chartes et de mesures de gestion élaborées par exemple par le Parc avec les acteurs forestiers dans les documents d'objectifs Naturazoo qui se mettent aujourd'hui en œuvre.

La problématique liée à la gestion de l'eau est comparable dans le Parc naturel régional Scarpe-Escout, mais en plus complexe. On trouve, sur les 12 000 hectares de forêt du territoire, dont la moitié est domaniale, des espèces animales et végétales emblématiques qui ont besoin d'un environnement à la fois créé et toujours remis en cause par l'activité humaine. Le Parc naturel régional Scarpe-Escout et l'ONF mettent en place et assurent la gestion des aménagements permettant la rétention d'eau dans les massifs forestiers à des périodes propices au maintien des habitats et de leurs espèces. Exemples avec les mares de la forêt domaniale de Marchiennes (permettant notamment l'évolution du Triton crêté) ou de l'étang d'affaissement minier de la Mare à Goriaux, en forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers. Il faut donc maintenant traiter l'étang comme une réserve naturelle et retenir l'eau en forêt en favorisant la pousse du Petit chevelu sur les fossés. Autre exemple : dans le Parc naturel régional du Haut-Jura, c'est la préservation du Grand Tétrás qui passe par le maintien de forêts d'altitude claires engagé avec l'implication de tous les partenaires forestiers.

Les préoccupations sont bien différentes dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Le châtaignier est la principale essence et son fruit est exploité depuis toujours. Sur les 30 000 hectares de châtaigniers du Parc, soit le quart de sa surface forestière, 5 000 hectares sont exploités en verger. L'Ardèche est le premier producteur national de châtaigne, avec 5 000 tonnes par an. Reste plus de 20 000 hectares aujourd'hui abandonnés dont une des pistes de valorisation serait de produire du bois. Le Parc y travaille... Mais l'action forestière du Parc des Monts d'Ardèche ne se limite pas à cette essence. Par exemple, un plan de gestion conservatoire est prévu sur un peuplement de pins de Salzmann, pin noir endémique dont il ne reste que trois populations en France. Et en matière de gestion forestière, le Parc entame avec le Centre régional de la propriété forestière l'élaboration d'un "guide des stations forestières" à l'usage des propriétaires.



Ph. B. Bouffier Reporter.

Vallée d'Enfer - Forêt de Perseigne (Parc Normandie-Maine).

Dans les régions méditerranéennes, les pins d'Alep et les chênes verts sont peu exploitables donc peu entretenus, mais très combustibles, surtout dans une atmosphère chaude et desséchée par le mistral ! La seule façon de préserver son patrimoine, pour un Parc naturel régional, comme celui du Luberon par exemple, est de multiplier les actions de prévention, en aidant les propriétaires à débroussailler, voire en les subventionnant pour le faire, en installant des citernes, en



Ph. PNR Livradois-Forez.

Coupe de bois en automne à Condat.

soutenant l'élevage, en embauchant de jeunes étudiants, qui après une formation intensive, accueillent le public dans les forêts qu'il fréquente.

### Forêt, sols, paysage... : un équilibre à trouver

Enfin, les surfaces forestières obéissent à des équilibres complexes qu'il faut parfois rétablir. Le Massif armoricain, sur lequel a été créé le Parc naturel régional Normandie-Maine, a été surexploité par les forges et le bois de chauffage au XIX<sup>ème</sup> siècle. La rotation courte de la végétation forestière a appauvri les sols. Face à cette situation, des essences résineuses, moins exigeantes que les feuillus, ont été plantées en grand nombre. Ainsi, la qualité des sols a connu une deuxième vague

de dégradation. L'action du Parc, conduite depuis 7 ans, consiste à mettre au point un programme de recherche et développement sur plusieurs dizaines d'hectares et qui vise à "renaturer" les sols sous la forme d'amendements calciques. Ce programme scientifique s'étale sur 10 ans, et à "T plus 7", il semblerait que la situation évolue positivement.

Dans les Parcs naturels régionaux du Haut-Jura ou Livradois-Forez, au contraire, l'abondance de forêt a tendance à envahir le paysage. 70 % de la surface du Parc du



Dans le Jura, il faut préserver l'ouverture des paysages. Point de vue avant et après dégagement.

Haut-Jura est couvert de forêt et sa Charte exprime clairement son souci de préserver un maximum d'espaces ouverts. S'ils devaient se réduire encore, c'est l'activité agricole qui diminuerait, ce qui occasionnerait une perte de dynamisme économique en même temps qu'une perte de biodiversité sur les pelouses d'élevage passant en zone de déprise. Et les arbres, faisant de l'ombre, font disparaître fleurs et plantes sèches. La région y perdrait aussi en intérêt touristique : faire du ski en forêt, sans perspective paysagère, on s'en lasse vite. Au total, la fermeture du milieu par la forêt, provoquerait une crise sociale. Dans le Haut-Jura, on éclaircit donc, on aide les éleveurs, et, avec des experts forestiers qui ont une sensibilité paysagère, on analyse les itinéraires, on repère les ouvertures possibles sur les routes et les voies ferrées et, avec les propriétaires, on élimine les arbres de peu de valeur qui bouchent le paysage, partout où c'est possible et souhaitable.

Dans le Livradois-Forez, on parle aussi de "reconquête du paysage". Le Parc a créé des "zones à reconquérir" dans les zonages de la réglementation des boisements et bâti un plan de développement global du massif pour contourner la difficulté du morcellement des propriétés. Il travaille directement avec les propriétaires les plus motivés, les incite à s'organiser, à créer des chantiers communs, à mutualiser les réponses à des enjeux comparables et les met en contact avec un technicien qui fera les études et donnera les conseils adéquats. C'est ainsi qu'en organisant la filière, on prouve aux propriétaires qu'elle est viable et que le paysage se trouve du coup préservé de l'envahissement.

## Petit glossaire technique

**Catalogue des stations forestières** : document évaluant les potentialités de peuplement de chaque parcelle. Après enquête auprès des forestiers, on établit une fiche descriptive des sols et des types d'essences présents. Cette typologie sert de référence à l'ensemble des sylviculteurs de la région. Le Parc du Luberon a publié, en 1995, un guide simplifié des stations forestières et les Parcs Livradois-Forez et des Monts d'Ardèche sont en phase d'écriture de ce type de catalogue pour une diffusion prochaine aux propriétaires forestiers.



**Débardage à cheval** : même si aujourd'hui les engins à moteur sortant les grumes des sous-bois après abattage, du fait de leur traction à basse pression, sont moins "agressifs" vis-à-vis de l'environnement, dans certains cas (parcelles en pente, milieux fragiles, difficulté d'accès...), le débardage à cheval est préférable.

Exemples : le Parc Scarpe-Escaut a acquis un jument Trait du Nord pour prouver la validité de la technique particulièrement adaptée à la sensibilité des sols des zones humides : des membres volontaires de l'équipe du Parc se relaient pour s'occuper de l'animal les week-ends et pendant les vacances ! Le Parc des Landes de Gascogne fait appel depuis 5 ans à cette technique douce pour l'extraction des embâcles lors du chantier annuel d'entretien des cours d'eau aux berges végétales particulièrement fragiles... (voir illustration Landes de Gascogne)

**Martelage** : action consistant à marquer les arbres à abattre. Le Parc naturel régional des Vosges du Nord utilise un outil pédagogique - le "martelloscope" - conçu par l'ONF pour initier les publics non forestiers du Parc. Sur une zone d'un hectare où chaque arbre est numéroté, chaque équipe de deux personnes désigne ceux qui méritent d'être abattus à cause de leur taille, de leur position vis-à-vis des jeunes pousses ou de leur état sanitaire. Puis le bilan du martelage "fictif" est réalisé en salle. Le Parc a fait profiter les élus de son territoire de cette formation technique et pense l'adapter pour la mettre au service des enfants...

**Irrégularisation** : c'est la conversion d'une futaie régulière (les arbres ont tous le même âge et quasiment les mêmes dimensions sur la parcelle) vers une futaie irrégulière (les arbres sont de tous âges et ont des dimensions différentes). Dans une gestion en futaie régulière, quand les arbres arrivent à maturité, le peuplement est généralement récolté dans son ensemble. La gestion en futaie irrégulière constitue donc une alternative aux coupes rases tout en assurant un revenu régulier. La technique de l'irrégularisation, utilisée dans le Morvan par exemple, consiste à protéger les plus petits arbres qui constitueront la forêt de demain et à faire une exploitation régulière et sélective de la parcelle, l'objectif étant d'obtenir à terme un équilibre des classes d'âge pour une récolte régulière et un renouvellement continu de la forêt. Cette technique se perdait en Livradois-Forez. Le Parc a créé cinq "placettes" de référence. Elles sont destinées à montrer les techniques de la gestion irrégulière et jardinée aux propriétaires forestiers, et des mesures y sont prises pour leur expliquer la répartition des âges, le rendement, le suivi des peuplements, etc.

## Un réseau international de « forêts modèles »

C'est en 1991 que le gouvernement du Canada lançait le concept de réseau de "forêts modèles" : il s'agissait d'établir, à grande échelle, des partenariats sur la mise en application concrète de la gestion durable des forêts. Après le Sommet de la Terre de Rio en 1992, il s'engageait à internationaliser ce programme novateur. Aujourd'hui, le RIFM (réseau international de forêts modèles), outil d'échange d'expériences et de transfert de technologies, couvre 40 régions forestières allant de plusieurs millions à quelques milliers d'hectares, situées dans 19 pays, dont la Chine et la Russie. En France, plusieurs Parcs naturels régionaux manifestent leur intérêt pour cette démarche.

Contact : Adolphe Leschevin d'Ere  
Tél : 03 25 01 03 73  
Mail : [adolphe.leschevin.dere@wanadoo.fr](mailto:adolphe.leschevin.dere@wanadoo.fr)

## Pour compléter utilement votre information sur le sujet :

« La forêt, une chance pour la France » - Bianco J.L. (1998) - Rapport au Premier ministre - Paris, 121 p

« La politique forestière française, du rapport Bianco à la loi de juillet 2001 » - Buttoud G. (2002) Revue forestière suisse 153 (2002) 8 : 314 - 320

« Décentralisation et politique forestière - Propositions de mesures pour les communes forestières » - Monin J.C. (2003) - Rapport au Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, 94 p.

« Agir pour la forêt dans les Parcs naturels régionaux - Résultats de l'enquête Fédération des Parcs » - IFEN, Coll. Etudes et Travaux n°11, 23 p.

« Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils s'investir dans la politique forestière sur leur territoire ? » - Junod G. (2005) - Mémoire de fin d'étude ENGREF, Nancy, 56 p., annexes 89 p.

Site du SCEES : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Site des CFT : [www.cft.fncofor.fr](http://www.cft.fncofor.fr)

Site de l'accueil du public en forêt : [www.onf.fr/foret/dossier/accueil/index.htm](http://www.onf.fr/foret/dossier/accueil/index.htm)

Votre interlocuteur sur ce sujet à la Fédération des Parcs :  
Dominique Dolisy-Bonnetaud,  
directrice-adjointe  
Tél : 01 44 90 86 20  
Mail : [ddolisy@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:ddolisy@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

LUBERON

# Le Conservatoire des Ogres et pigments appliqués : promouvoir l'entreprise culturelle

«Les goûts et les couleurs ça ne se discute pas». Voilà un dicton mis à mal par Barbara et Mathieu Barrois. Les couleurs, ça se discute beaucoup au sein de l'association Ôkhra. Située dans l'ancienne usine d'ocre Mathieu, à Roussillon dans le Vaucluse, l'association gère le site devenu Conservatoire des Ogres et des Pigments, une entreprise à vocation culturelle.



Atelier couleur.

C'est une aventure aux visages multiples qui a amené les Barrois à s'implanter durablement à Roussillon, sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon. Mathieu Barrois et Barbara Blin se sont rencontrés dans les années 80 au cours de leurs études en sciences politiques et droit à l'université d'Aix-en-Provence. Puis Mathieu

a suivi un stage aux Archives nationales, tandis que Barbara a complété sa formation initiale par des stages de gestion de projets et de communication.

« J'ai un lien très personnel avec les Parcs », raconte Mathieu Barrois. « J'ai vécu une partie de mon enfance sur l'île de Port-Cros qui est un Parc national. Mon père travaillait pour la protection des espaces naturels. Et comme on se définit souvent par rapport au père, en réaction, je me suis orienté vers la protection des savoir-faire industriels. Aujourd'hui, j'ai réussi à concilier mes origines et mes goûts. »

Dès leur sortie de Sciences-Po, les Barrois se sont intéressés aux sites industriels et aux machines, fascinés par leur beauté plastique : « On se sent vraiment tout petit quand on se retrouve face à une imposante cathédrale industrielle ». Ils ont inlassablement parcouru les régions de France à la recherche du site, du produit et de l'environnement idéal pour leur projet d'entreprise culturelle.

Leur objectif ? Transmettre une culture liée à un savoir-faire technique en impliquant artisans et industriels concernés : « Pour sauver un métier, il faut le conserver et lui offrir un lieu de transmission par la formation et l'échange entre acteurs de la profession », affirme Mathieu Barrois qui ajoute : « Les archives d'entreprises industrielles (contrats, factures, archives légales, techniques et juridiques...) m'ont toujours intéressé dans une

Ph. Ôkhra.



Barbara et Mathieu Barrois.

perspective de compréhension du présent, en terme de savoir-faire par exemple, et elles sont au cœur du projet Ôkhra. »

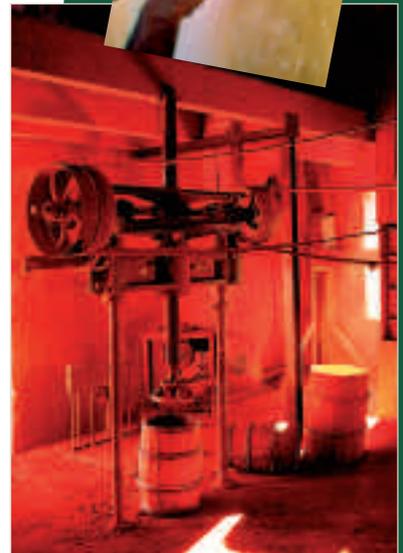
Le Conservatoire des Ogres et des Pigments appliqués, situé dans une région très touristique, attire de nombreux visiteurs : « Nous souhaitons leur offrir plus qu'une simple visite d'un patrimoine industriel. Nous leur parlons de développement durable et de nature. Nous les faisons réfléchir sur l'origine des matériaux, le lien avec les couleurs. Nous les emmenons dans un voyage technique. Par exemple, on incite le visiteur à se poser des questions sur l'utilité et l'origine des colorants alimentaires ou des pigments contenus dans la chaux utilisée dans le bâtiment », raconte Mathieu Barrois qui précise que depuis 3 000 ans, que ce soit pour peindre un support ou pour l'enduire, on utilise et mélange à peu près la même vingtaine de produits : ocre, pastel, indigo, plomb, garance... Le 3 juin dernier, une nouvelle exposition « Parlons couleurs » a été inaugurée : « Nous avons choisi de présenter la relation entre les mots et la couleur : le rouge citron par exemple, il a bien fallu se mettre d'accord sur une convention qui permette à chacun de comprendre la même chose ! »

Le projet Ôkhra a deux facettes auxquelles Mathieu Barrois accorde la même importance : d'une part, traiter le thème de l'ocre mais aussi tous les autres pigments utilisés dans la couleur, qu'ils soient naturels ou non ; d'autre part, comment s'organiser au mieux pour traiter ce sujet en associant partenaires publics et privés. A cet effet, l'association s'est transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Les Barrois ne s'arrêtent jamais en chemin. Quand un projet est bien avancé, ils en ont toujours de nouveaux dans les cartons. « Avec Barbara, nous avons monté le projet Ôkhra. Nous avons cherché puis trouvé le site industriel souhaité. Pendant que j'impulsais le projet en liant des partenariats multiples, elle s'occupait de la gestion de l'association ». Aujourd'hui Mathieu dirige la nouvelle coopérative et Barbara repart en mission comme consultante et accompagnatrice de projets sur d'autres territoires et pour d'autres produits. « Nous souhaitons participer à l'essaimage de véritables réseaux coopératifs (SCIC, SCOP, CUMA...) appuyés sur le développement de partenariats multiples. Des projets coopératifs innovants comme les SCIC devraient se multiplier au sein des Parcs. Par l'implication des collectivités locales, ce type d'entreprise, dont on ne doit pas sous-estimer la complexité, est bien ancrée sur le territoire », conclut Mathieu Barrois non sans ajouter : « Ôkhra est un projet de territoire et c'est à ce titre que je suis devenu aussi président du comité de bassin d'emploi d'Apt. L'ensemble des acteurs locaux doivent en effet travailler en partenariat pour mieux développer le tourisme et apporter des solutions aux problèmes d'emploi. »



Ph. C. Gardone.



Le moulin rouge à Roussillon.

Ph. Ôkhra.

Ôkhra - Ancienne usine Mathieu  
Route d'Apt  
84220 Roussillon  
Tél : 04 90 05 66 69  
Mail : mathieubarrois@okhra.com  
www.okhra.com

## Juste avant les fenaisons



Ph. PSG Organisation

A Ville-sur-Yron, dans le Parc naturel régional de Lorraine, on n'a plus besoin de regarder la hauteur de l'herbe dans les prairies ni de s'occuper de la lune ; on sait que les fenaisons commencent juste après le Festival "Caméras des champs".  
Rencontre avec Luc Delmas, le directeur de la manifestation.

**D**irecteur certes, mais à aucun moment il ne revendique le premier rôle : « *Le village compte 300 habitants, soit une centaine de familles dont les deux tiers au moins participent à l'organisation du festival. Ils hébergent les invités, les acheminent depuis les gares de Metz ou Nancy, aident à la préparation des repas, font la plonge... La décoration est l'affaire des plus jeunes, ils y consacrent plusieurs week-ends.* » Pour cette 8<sup>ème</sup> édition de « Caméras des champs », du 17 au 21 mai dernier, 17 films documentaires, de 12 à 95 minutes, tous ayant trait à la ruralité, étaient en compétition : ils racontent la réforme agraire au Brésil, la construction d'une école au Mali, l'histoire d'un village de forestiers dans les Carpates ou la résistance des maraîchers à la pression foncière dans la banlieue d'Aubagne. Depuis que le festival a atteint un certain rythme de croisière, il accueille environ 1 700 personnes dont un bon tiers de scolaires. « *Et tous les agriculteurs du coin sont au rendez-vous, c'est notre grande satisfaction. Vous comprenez pourquoi la date s'impose, malgré la coïncidence avec Cannes ! De plus, notre festival a succédé au Trimazo.* »

### Choix équilibré

Le Trimazo ? Originaire de Dijon, Luc Delmas est venu enseigner l'histoire à Jarny en 1976 : « *Je me suis tout de suite senti bien dans ce chantier - pour un historien - qu'était la Lorraine ouvrière.* » Il ne l'a plus quittée, il s'est installé à Ville-sur-Yron : « *C'était un choix équilibré entre le calme d'un petit village et, à proximité, l'agitation d'une cité remarquable, Metz. Cet état d'esprit vaut aussi pour notre festival qui récuse toute opposition manichéenne, la ville a besoin de la campagne et réciproquement. Nous recevons une centaine de films mais ceux qui présentent une vision idyllique ou nostalgique du monde rural n'ont aucune chance d'être sélectionnés.* »

Retour au début des années 80. Des néo-ruraux arrivent à Ville-sur-Yron, achètent des maisons, les restaurent, parfois de manière un peu... anarchique. « *Alors, j'ai invité un copain à venir faire une conférence sur la beauté de la maison lorraine. Il y a eu une sorte de prise de conscience. Nous avons ensuite aménagé, avec le concours du CAUE et du Parc de Lorraine, un parcours de découverte ponctué de bornes d'information qui donnent à lire le village, son architecture, son organisation sociale.* » Puis tout s'enchaîne : la commune décide de se doter d'un POS ; on élabore, en collaboration avec des étudiants de l'école d'architecture de Nancy, trois nuanciers, pour la pierre, le bois et la ferronnerie. « *Ce sont des règles simples qui permettent de préserver le cachet, l'harmonie du village sans le muséifier. Dans le même esprit, la commune a refusé les lotissements, il y a seulement une ou deux constructions par an.* » Si l'on veut prendre du champ, s'offrir un panoramique, on empruntera le Chemin des quatre horizons, une boucle de 10 kilomètres avec une douzaine de haltes pour découvrir la faune, la flore, l'architecture ou l'histoire. On pourra aussi emprunter un sentier qui rejoint Jarny en suivant l'Yron et, bientôt, un itinéraire qui reliera Metz au lac de Madine, en passant par l'étang de Lachaussée.

### Nouvelle vague

La conversation se poursuit, de zoom avant en flash back. « *Cette équipe de néo-ruraux et d'autochtones de souche qui avait créé le Foyer rural a décidé, il y a vingt-cinq ans, de relancer une fête traditionnelle de mai, le Trimazo. On appelle trimazo ces chansons populaires qui accompagnaient les rituels de printemps, comme celui qui consiste à jeter des fleurs devant la maison des*

*filles à marier.* » Le succès est au rendez-vous pendant près de deux décennies puis, à cause de la concurrence des fêtes locales et à la suite de deux mois de mai pluvieux, le Trimazo s'essouffle. Seul continue de danser et chanter le groupe folklorique Vol-sol-Oron (reprise d'un ancien nom du village) qui s'est constitué lors des années de gloire du Trimazo.

Essoufflé ne signifie pas à bout de souffle. « *Pour tenter de redynamiser la fête, de la moderniser, nous avons projeté des films documentaires dans les granges, en 1996 et 97.* » C'est l'amorce d'une nouvelle vague. L'année suivante, la commune organise avec des universitaires une journée d'étude consacrée au monde rural, les actes sont publiés par le Parc naturel régional. « *Sans trop tergiverser et un peu à l'aveugle, nous avons décidé de faire un festival de cinéma. Partis à quatre - le Foyer rural, la commune, le Parc et le département socio-ethno de l'Université de Metz - nous avons lancé un appel à films et proposé de décerner un prix en pensant : ça motivera. Dès la 1ère édition, nous avons constaté un intérêt des universitaires et, surtout, des documentaristes, comme si nous répondions à une attente.* » L'enseignant avoue, rétrospectivement, un brin d'anxiété : « *Nous nous demandions s'il serait facile de passer d'une fête très populaire à une manifestation qui pouvait être perçue comme plus "intello". La transition s'est effectuée sans accroc. Les agriculteurs sont demeurés un temps dans l'expectative, ils ont tellement l'habitude d'être stigmatisés ! Puis ils ont vu que nous n'avions souci que de tendre un miroir au monde rural, de parler de ce qui va bien comme de ce qui ne va pas et de faire droit aux différents points de vue.* »

### Vocation internationale

Au fil des éditions, les organisateurs engagent de nouveaux partenariats, avec l'INRA ou le Conservatoire régional de l'image de Nancy, renforcent le lien avec le monde scolaire : « *On ne peut pas s'en tenir à un discours de déploration de l'impérialisme de la télévision et de l'image. Nous sommes plus utiles en contribuant à l'éducation à l'image. C'est pourquoi nous sollicitons les enseignants afin qu'ils travaillent en amont sur un film de leur choix ou bien sur "la culture invitée" comme c'est le cas depuis trois ans avec la Mongolie, la Chine et l'Afrique.* »

Luc Delmas envisage l'avenir avec sérénité, à mi-chemin sans doute du calme d'un village et de l'agitation d'une grande ville : « *Nous aimerions affirmer davantage la vocation internationale de la programmation et aussi que le fait d'être sélectionné, et plus encore primé, au festival devienne gratifiant pour les réalisateurs ; ce qui implique d'accroître notre notoriété.* » Il adresse un message aux futurs candidats à la sélection : « *Si nous pouvions avoir des films plus hardis en écriture, des films qui ne soient pas formatés pour la télévision...* » Et il annonce que le thème de la prochaine édition sera « *le voyage des plantes* ». Hors champ, les fenaisons peuvent commencer...



Ph. PSG Organisation

Projection pour les classes environnantes.

Le budget annuel du festival est de 30 000 euros, pris en charge à hauteur de 70% par la DRAC, la Région, le Département, la communauté de communes et la commune. Sandrine Close, chargée de mission au Parc de Lorraine, consacre un tiers de son temps à aider à l'organisation de la manifestation. L'accès aux salles de projection, aux tables rondes et ateliers est gratuit, seuls les repas sont payants.

#### Contacts :

Luc Delmas, directeur du Festival « Caméras des champs »  
Tél : 03 82 33 93 16  
luc.delmas@free.fr  
Sandrine Close, coordonatrice générale au Parc naturel régional de Lorraine  
Tél : 03 83 84 25 21  
sandrine.close@pnr-lorraine.com

# Tout pour être heureux ?

Si vous passez à la fruitière du Cruet, petit hameau qui surplombe le lac d'Annecy, dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges, les agriculteurs de la vallée du Laudon vous diront qu'ils ont ici tout pour être heureux. Mais, s'ils vous voient sur le point d'envier leur sort, ils diront aussi leur inquiétude, à cause de l'urbanisation qui gagne en prenant à rebours le cours du torrent.

**V**ous quittez Saint-Jorioz et la rive du lac en empruntant la route sinueuse qui remonte la vallée en direction du col de Leschaux près duquel le Laudon prend sa source. Vous arrivez bientôt au lieu-dit Chez Cublier. Christophe Léger vous accueille d'un sourire franc et d'une solide poignée de main. Avec Noëlle, son épouse, il exploite une ferme de 70 hectares. Il parle de son cheptel, 50 vaches laitières, autant de génisses, toutes des Abondances. « *Le lait de l'Abondance offre le meilleur rapport entre le taux butyreux et le taux protéique, il est donc d'une excellente fromageabilité* », dit l'éleveur. On le croit sur parole ; le nom de la race est déjà une promesse.

## Au fronton de la maison

Vous reprenez la route, encore quelques lacets et, à gauche au premier croisement, voici le Cruet, hameau de la commune de Saint-Eustache que domine, à l'est, la barre du Roc des Bœufs. Au fronton de la maison la plus haute, on peut lire cette inscription en lettres jaunes et brunes, presque effacées : *Fruitière*. C'est la coopérative fromagère que l'on nomme ainsi parce que chacun y apportait le fruit de son travail. En décembre 2004, le fromager – ou le *fruitier*, si déjà vous parlez la langue du pays – décide de prendre sa retraite. On sait qu'on ne lui trouvera pas de successeur parce que ses journées commençaient à 3 h du matin pour s'achever à 19 h et que l'établissement peine à se tenir au seuil de rentabilité. Ou encore parce que la mise aux normes de l'outil de production nécessiterait de très lourds investissements.

Mais la raison économique n'est jamais toute la raison. « *Les habitants de la vallée auraient très mal vécu une fermeture complète et définitive*, dit Christophe Léger. *Ils ont l'habitude de venir acheter leurs fromages au Cruet.* » Ils ont aussi, pour leur fruitière, un attachement dont le motif ne se raconte qu'avec gravité et émotion. Le 31 décembre 1943, en représailles d'actes de résistance, l'occupant nazi lance une grande rafle sur Saint-



«Tenir» la vallée du Laudon.

Ph. PNR Massif des Bauges.

Eustache. Les soldats allemands piègent les hommes au petit matin lorsqu'ils viennent livrer leur lait. Vingt-et-un seront déportés et quatre seulement survivront à l'enfer des camps.

## Pour mémoire, pour l'avenir

Pour tout cela, pour mémoire et pour l'avenir, André et Sébastien Girollet, du GAEC La Cochette, Roland Ducret, Emmanuel Pegatoquet et Christophe Léger, les derniers coopérateurs, décident de tenir tête à la raison économique, de relever son défi. L'activité est interrompue pendant un semestre mais, en juin 2005, les agriculteurs réouvrent le magasin et en assurent

la gestion directe. « *Nous vendons les produits de la coopérative des Fermiers savoyards, à laquelle nous livrons maintenant notre lait, et des produits fermiers locaux : fromages, miel, salaisons, confitures, vins, viande sur commande...* » Le quatuor assure le service en matinée, chacun son jour, du mercredi au samedi. Pour les après-midi et le dimanche matin, ils ont recruté une employée, Agnès Reigner.

Bien sûr que ça marche ! « *La ville est à moins de 10 kilomètres, avec une population qui, globalement, a un bon pouvoir d'achat. Le lac est à la même distance et les touristes affluent, viennent randonner, s'arrêtent et achètent.* » Les clients du magasin peuvent, s'ils le souhaitent, devenir des invités. « *Sur inscription auprès de l'Office de Tourisme, nous accueillons des groupes, nous leur faisons visiter l'atelier et les caves de la fruitière puis, chacun à notre tour, nous les emmenons à la ferme. Ils nous accompagnent quand nous rentrons les bêtes, ils assistent à la traite et nous offrons le casse-croûte. C'est pour nous le moyen de garder un lien avec la population, de faire connaître et reconnaître notre métier, de continuer l'histoire.* »

## Tenir la vallée

Pour l'instant et pour les visiteurs, Christophe Léger continue de vanter la vallée. Son micro-climat, son relief, à la fois doux et rugueux, accueillant et abrupt, le cumul de quatre AOC : Reblochon, Tome des Bauges, Fromage d'Abondance et Chevrotin. Il parle avec une égale ferveur de son métier et, quand vous êtes près de l'imaginer filant le parfait bonheur, il en dit les difficultés, en regardant vers le bas de la vallée. « *Ici, la pression foncière est très forte. La population de Saint-Jorioz est en constante augmentation et comme la commune s'abouche avec le lac, le bâti ne peut progresser que d'un côté. C'est une tendance sourde, un mouvement insidieux, la superficie agricole se réduit, demi hectare par demi hectare. Qui gèrera le territoire, entretiendra les paysages, si les agriculteurs n'ont plus la possibilité de vivre de leur production ?* »

Il n'y a nulle véhémence dans le propos, simplement cette conviction qui fait qu'on frappe du plat de la main sur la table ou sur le comptoir du magasin. « *Nous voulons bien l'agriculture extensive et l'agriculture respectueuse de l'environnement. Nous voulons bien être bons voisins. Nous n'épandons jamais le mercredi, le samedi ni le dimanche, nous évitons le vendredi, nous n'épandons pas de mai à août. L'été, pour ne pas encombrer la route, je garde les bêtes à l'étable la journée, ne les sortant qu'après la traite du soir pour les rentrer au matin. Nous voulons bien tout mais, en contre partie, nous aimerions être un peu plus assurés de notre avenir. Nous aimerions que les élus prennent plus et mieux en compte nos besoins quand ils établissent les Plans locaux d'urbanisme.* »

Fabriquera-t-on à nouveau du fromage à la fruitière du Cruet ? « *Une étude de faisabilité a été réalisée, avec l'aide du Parc, mais la réponse demeure indéfinie* », admet Christophe Léger. Que la question demeure posée, ouverte, témoigne déjà de la détermination des agriculteurs à tenir la vallée du Laudon.



Ph. PNR Massif des Bauges.

Christophe Léger, avec d'autres, a décidé de relever le défi.



Saint-Eustache, au pied de la barre du Roc des Bœufs.

Ph. PNR Massif des Bauges.

Contacts :  
Christophe Léger  
Chez Cublier - 74410 - Saint-Jorioz  
Tél : 04 50 68 62 05

Fromagerie du Cruet  
74410 Saint-Eustache  
Tél : 04 50 32 00 02

## VIE DU RESEAU

### La loi vient renforcer les moyens d'intervention des Parcs naturels régionaux

La loi sur les Parcs nationaux, les Parcs naturels marins et les Parcs naturels régionaux, promulguée le 14 avril dernier, constitue une avancée importante pour les Parcs naturels régionaux en leur donnant une meilleure assise législative et en renforçant leur capacité d'action.

Si les Parcs naturels régionaux n'étaient pas concernés au départ par cette loi, née de la volonté du gouvernement de rénover l'organisation et le fonctionnement des Parcs nationaux, ils en ont fortement inspiré le contenu. Dans l'attente d'une grande loi sur la protection de la nature, la Fédération des Parcs s'est en effet appuyée sur les parlementaires pour que ce texte reflète une approche globale et une complémentarité de la politique de chacun des trois types de Parcs et traduise leur responsabilité commune pour la protection des espaces naturels et la mise en oeuvre du développement durable. Les discussions engagées à cette occasion ont ainsi permis d'ouvrir un chapitre de la loi sur les Parcs naturels régionaux et d'améliorer un certain nombre de dispositions les concernant.

La durée de classement d'un territoire en « Parc naturel régional » est portée à 12 ans au plus, pour tenir compte des périodes nécessaires à l'évaluation, la concertation et la mise à l'enquête publique des révisions de charte. Elle prévoit les relations des Parcs naturels régionaux avec les Parcs nationaux et les Parcs marins : ainsi, un Parc national ne peut comprendre tout ou partie du territoire d'une commune déjà classé en Parc naturel régional ; et un Parc naturel régional est automatiquement membre du conseil de gestion d'un (ou des) Parc(s) naturel(s) marin(s) qui le concerne(nt). Le syndicat mixte d'un Parc naturel régional peut désormais porter un SCOT\* à condition que la majorité des communes concernées soient dans son périmètre classé. Il sera également consulté pour avis simple sur les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, et les chartes des Parcs détermineront les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères mises en oeuvre sur leurs territoires. Les syndicats mixtes de gestion des Parcs voient enfin leur spécificité renforcée et la responsabilité de leurs élus reconnue, en référence à la superficie du territoire.

La Fédération des Parcs se réjouit de la reconnaissance par la loi de la politique engagée par les Parcs naturels régionaux au service de projets de territoires fondés sur la protection de leurs patrimoines, et devenue aujourd'hui référence du développement durable et responsable.

\* Schéma de cohérence territoriale.

### Les Parcs naturels régionaux mobilisés autour du « Manifeste pour les paysages »

Le 15 mars a été lancée, à l'Assemblée nationale, la mobilisation autour des paysages, en vue de la préparation des Etats généraux des paysages qui se tiendront à Paris, en février 2007.

La Fédération des Parcs, membre de la coordination du "Manifeste pour les Paysages", était présente à cet événement. Issu de la réflexion d'une quarantaine d'organismes, coordonnée par la Fédération nationale des Safer et la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, ce Manifeste témoigne de l'inquiétude face aux menaces que font peser des mutations profondes et non maîtrisées sur la richesse exceptionnelle des paysages français. Les Parcs naturels régionaux, à qui la loi Paysage a donné un cadre privilégié d'actions en faveur de la préservation des paysages, sont fortement associés à cette démarche à laquelle plus de 200 structures d'horizons différents (métiers du paysage, organismes de préservation du patrimoine, acteurs de l'agriculture et de la gestion de l'espace, collectivités territoriales...), ainsi que plusieurs centaines de personnes, à titre personnel, ont d'ores et déjà adhéré. Le très large écho que rencontre cette action montre à l'évidence que la question du paysage répond à une attente forte et largement convergente, qu'elle rassemble très largement et qu'elle requiert une action politique active et déterminée.

Contact : France Drugmant, chargée de mission Agriculture durable - fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Pour tous renseignements : www.manifestepourlespaysages.org

### Parcs et pêcheurs : une convention pour gérer durablement et faire connaître les zones humides et milieux aquatiques



Ph. La provence.

La Fédération des Parcs et l'Union Nationale pour la Pêche en France (1,8 million de pêcheurs regroupés en 4200 AAPPMA et 90 Fédérations départementales) ont signé une convention-cadre de partenariat. Pour les deux réseaux, les zones humides et les milieux aquatiques ont une place majeure dans la gestion des territoires, leur attractivité, leur dynamique et, au-delà, un rôle essentiel dans la vie même du monde rural. Sur la base d'un développement équilibré et de qualité, s'appuyant sur des activités économiques viables et sur une prise en compte des préoccupations environnementales, ils souhaitent ainsi renforcer leur complémentarité en faveur des milieux aquatiques, des zones humides et de la ressource en eau.

Contact : Cécile Birard, chargée de mission Gestion des espaces naturels - cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

### Chambres d'Agriculture et Parcs naturels régionaux 2ème Journée nationale sur l'avenir des terres agricoles



Ph. APCA.

La 2ème édition des journées entre Parcs naturels régionaux et Chambres d'Agriculture s'est tenue le 31 mai à Paris sur le thème de la gestion des espaces agricoles. Luc Guyau, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et Paul Raoult, vice-Président de la Fédération des Parcs ont insisté sur la consommation alarmante d'espace sur notre territoire : sur les 10 dernières années, la surface agricole utilisée a diminué de 76000 ha/an, dont 55 000 artificialisés en priorité pour l'habitat. Les Parcs, dont l'identité se fonde notamment sur la qualité des paysages, ne sont pas épargnés par ce phénomène.

Les discussions ont mis en avant plusieurs points importants :

- cette tendance nécessite des modèles de développement urbain adaptés à la campagne, laissant une large place à l'agriculture et favorisant la mixité sociale ;
- une échelle géographique pertinente des documents d'urbanisme et de planification doit assurer une cohérence globale et des moyens en ingénierie conséquents ;
- la viabilité des exploitations agricoles, dans un contexte de plus en plus défavorable, se pose de manière aiguë, et la vente de terrains urbanisables ou de bâti sont devenus pour certains agriculteurs le moyen de contenir la crise ou de s'assurer une retraite honorable.

Ces bouleversements peuvent toutefois être source de développement, à condition de bâtir des solutions innovantes et acceptables par tous. Ainsi, Chambres d'Agriculture et Parcs conduisent déjà des actions en commun : diagnostic des espaces agricoles, co-construction du volet agricole des chartes des Parcs, participation à l'élaboration des documents d'urbanisme... « Cette seconde journée commune entre nos deux réseaux ne restera pas sans suite, nous avons l'ambition de la traduire dans des engagements concrets. » ont déclaré Paul Raoult et Luc Guyau à l'issue de cette rencontre.

Contact : France Drugmant, chargée de mission Agriculture durable - fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

### Les Parcs au Salon des Randonnées



A l'occasion du Salon des randonnées qui se tenait du 30 mars au 2 avril à Paris, Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, a rencontré la Fédération des Parcs et les Parcs présents. L'entretien, qui s'est déroulé sur le stand des Parcs du Nord-Pas de Calais, a porté sur la gestion des sports de nature et la maîtrise de leur pratique dans les espaces naturels, ainsi que sur l'avancement des projets inscrits dans la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre le ministère et la Fédération des Parcs. Une conférence a par ailleurs permis d'aborder l'approche des Parcs naturels régionaux sur les sports de nature, illustrée d'actions concrètes déjà engagées dans les Parcs.

Contact : Olaf Holm, chargé de mission Tourisme et valorisation du patrimoine - oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

## INTERNATIONAL

### Coopération frontalière Une convention-cadre est signée avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière



Ph. FPNR.

Jean-Louis JOSEPH, président de la Fédération des Parcs, et Pierre MAUROY, président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, ont signé une convention cadre de partenariat. 14 Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui concernés : 9 directement frontaliers et 5 dans un département frontalier. 3 d'entre eux développent des projets de développement intégré du territoire transfrontalier, parfois à travers une Réserve de Biosphère. Le Parc Scarpe Escaut s'inscrit dans une logique de création d'un Parc naturel transfronta-

lier avec son partenaire belge, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Les autres Parcs concernés sont impliqués dans des coopérations thématiques (gestion d'un bassin versant, de paysages, du tourisme, etc.) Malgré l'intérêt des acteurs de part et d'autre des frontières, les moyens mobilisés sont encore limités pour les territoires ruraux alors que la coopération transfrontalière est une priorité de la prochaine programmation européenne 2007-2013. Ce partenariat doit contribuer à répondre aux demandes d'assistance technique et juridique des Parcs, et permettre de renforcer la reconnaissance des territoires ruraux parmi les acteurs de la coopération frontalière.

(\*) L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) recense actuellement 169 aires protégées transfrontalières et reconnaît de nombreux bénéfices à leur création.

Contact : Eléonore Bechaux, chargée de mission Europe-International - ebechaux@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

## Les Parcs naturels régionaux interpellés par les nouveaux Etats membres de l'Union européenne



Ph.G. Lamoitte - PNR Pilat.

Il y a eu, de 2002 à 2005, le programme Phare entre les ministères en charge de l'Environnement français et polonais sur Natura 2000, impliquant différents Parcs naturels régionaux dans le jumelage de sites. Aujourd'hui, d'autres pays intégrant l'Union européenne interpellent la France et les Parcs pour s'inspirer de leurs outils juridiques et de leurs démarches pour établir des coopérations avec leurs territoires ruraux. Ainsi, la Région du Veszprem en Hongrie, où se situe le Parc du Lac Balaton, en coopération avec la Région Pays de la Loire depuis plus de 10 ans, a sollicité un appui du Parc Loire-Anjou-Touraine qui a effectué une mission sur place. La Slovaquie a accueilli élus et techniciens du Parc du Pilat pour un témoignage d'expérience Leader... Les exemples sont nombreux.

La coopération décentralisée et les programmes Leader et Interreg de l'Union sont autant d'outils pour que les Parcs s'ouvrent à ces pays très demandeurs qui ont par ailleurs des liens culturels importants avec la France. Le développement de telles coopérations contribuera à la construction d'une vision européenne partagée des territoires ruraux et des enjeux de leur évolution.

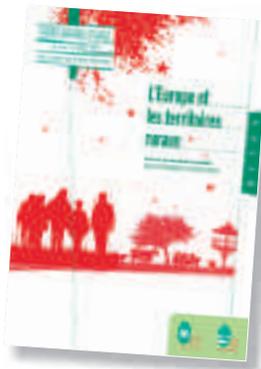
## L'Allemagne fête le 50<sup>ème</sup> anniversaire de ses Parcs naturels !

Il y a 50 ans se créait le 1<sup>er</sup> Parc naturel outre-rhin. Aux côtés des 14 Parcs nationaux et 14 Réserves de biosphère, 95 Parcs naturels ont été mis en place à ce jour en Allemagne, avec des objectifs de protection de la nature et d'offre à la population de possibilités de récréation et de repos dans des espaces de qualité. Durant cette "Année des Parcs naturels", la Fédération des Parcs allemands (Verband Deutscher Naturparke e.V.) organise, en coopération avec les Parcs naturels, une série d'événements et de manifestations permettant de découvrir ces territoires et d'approfondir leurs sujets d'actualité. Pour plus d'informations : www.naturparke.de

## VIENT DE PARAITRE

### « L'Europe et les territoires ruraux » Actes des Journées nationales des Parcs 2005

Les Actes des Journées nationales des Parcs, qui se sont tenues en octobre 2005 dans le Parc naturel régional de l'Avesnois sur le thème « L'Europe et les territoires ruraux », diffusés à l'ensemble des participants, des membres de la Fédération et des partenaires nationaux et internationaux invités, sont disponibles : sur demande à la Fédération des Parcs - info@parcs-naturels-regionaux.fr



Téléchargeables et en librairie sur le site [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

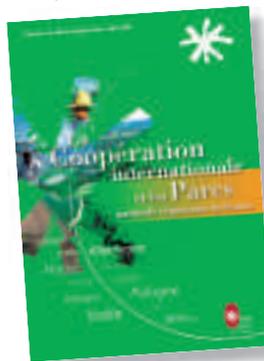
### « La coopération internationale et les Parcs naturels régionaux »

Favoriser la reconnaissance des Parcs naturels régionaux français comme outil de développement durable territorial, partager leurs méthodes et leurs pratiques avec d'autres territoires reconnus pour la qualité de leurs patrimoines naturels et culturels au delà de nos frontières, intégrer la dimension internationale dans les projets de territoire de nos Parcs, sont les trois axes développés dans cette plaquette qui apportent aussi des exemples de démarches de coopération déjà engagées par les Parcs naturels régionaux. Sa diffusion a été assurée auprès de toutes les Ambassades de France à l'étranger par le Ministère des Affaires étrangères.

En version trilingue français-anglais-espagnol.

Téléchargeable sur le site [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

Contact : Eléonore Bechaux - chargée de mission Europe/International - Mail : ebechaux@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



### « L'évaluation de la charte : quelques principes simples »

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 12 ans. Comment évaluer la pertinence, l'efficacité, la cohérence et l'efficacité de son action ? Ce document, qui présente la démarche engagée par les Parcs pour l'évaluation de leurs projets de territoire, s'adresse aux élus et aux partenaires des Parcs. Il doit permettre de faciliter leurs échanges sur le sujet et de partager une évaluation commune.



Téléchargeable sur le site [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

Contact : Olivia Favre, chargée de mission Evaluation - ofavre@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

## Le n°14 (avril 2006) de la revue « Espaces naturels »

qui consacre son dossier aux **corridors écologiques**. Cette revue trimestrielle publiée par l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels) dont la Fédération des Parcs est membre actif du comité éditorial, apporte aux professionnels et partenaires des espaces naturels informations pratiques, état des recherches et expériences de ces réseaux qui font référence.



En vente par abonnement : Mediaterra - Route Royale 20600 Bastia - Tél : 04 95 31 12 21 - [espaces-naturels@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels@mediaterra.fr)

« Il y a encore dans les Parcs naturels régionaux un devenir fortement vivant... Ne vous sclérosez pas. Restez pragmatiques. Continuez à innover et à occuper le territoire ! », nous disait **Serge ANTOINE** il y a quelques mois.



Henri Beaugé et Serge Antoine au colloque fondateur des Parcs naturels régionaux (Lurs-en-Provence - Sept. 1966)

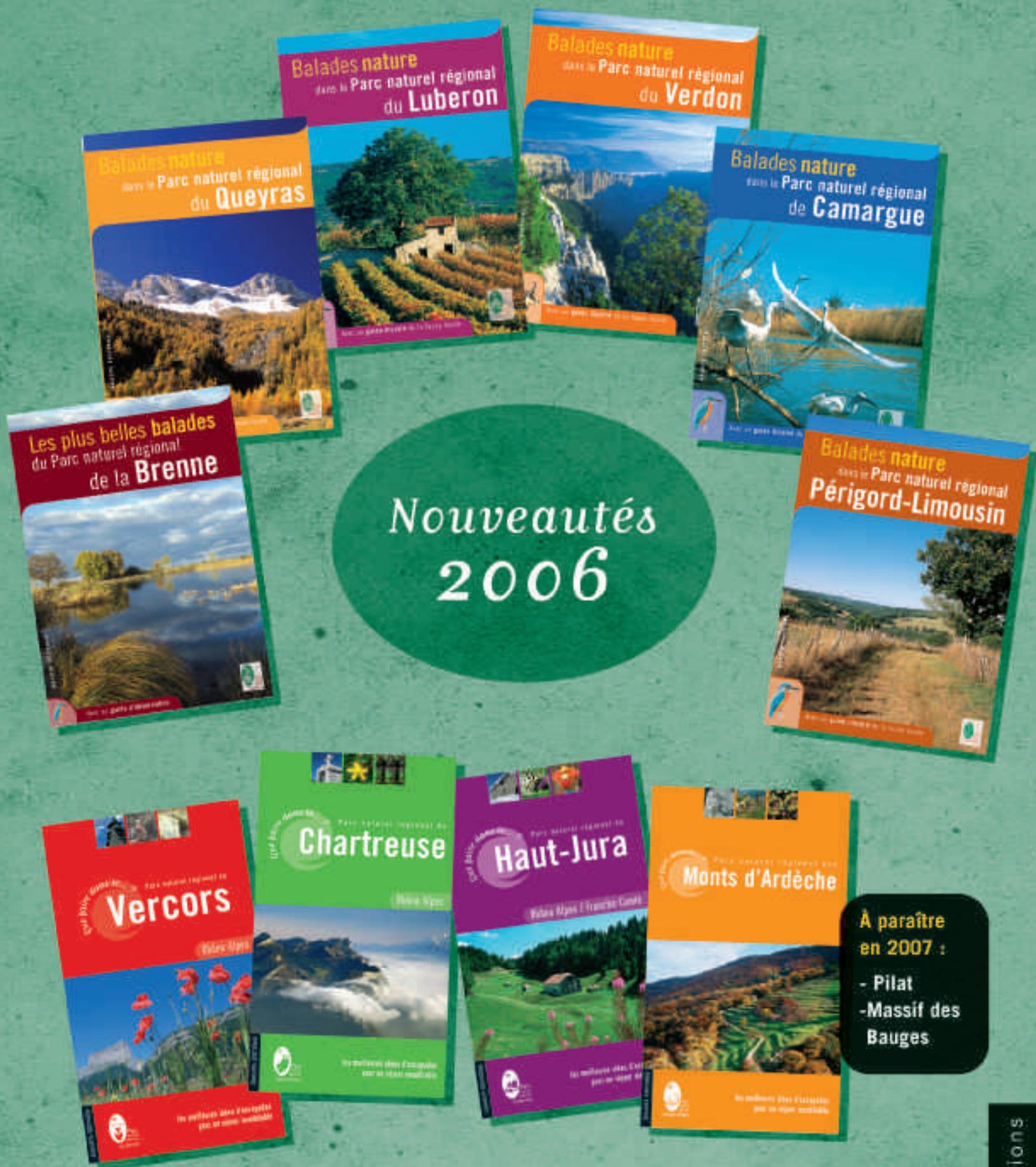
Il avait participé à la création des Régions, à la fondation de la DATAR, à la mise en place du Ministère de l'Environnement. Il a été celui qui, avec son sens visionnaire, avec Henri BEAUGÉ et le soutien d'Olivier GUICHARD, allait concevoir nos Parcs naturels régionaux. Il n'a cessé, avec la même lucidité, de dénoncer les risques que nos comportements, si nous ne les modifions pas, font courir à la planète. Il a su, avec sa force de conviction et son énergie sans faille, rassembler ceux qui, de tous horizons, souhaitaient un autre modèle de développement, ce développement durable dont il est l'initiateur. Serge ANTOINE nous a quitté. Nous nous devons de poursuivre, avec l'enthousiasme qui était le sien, le chemin qu'il nous a tracé.



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78  
[www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

Juin 2006 n°55  
Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph  
Directeur de rédaction : Jean Westphal  
Rédacteur en chef : Gérard Moulinas  
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horset-Moya  
Comité de rédaction : Jean Westphal, Gérard Moulinas, Bernard Guiheneuf, Guy Poupard, Estelle Blain-Sauret, Daniel Gilles.  
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Michel C. Thomas, Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Annie L'Horset-Moya  
Conception et réalisation : Agence Traverse  
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger  
Impression : Compédit Beaugregard  
Photo couverture : Samuel Dhote  
ISSN : 0982 6246

**44 PARCS** NATURELS RÉGIONNAUX,  
**2 COLLECTIONS** POUR EN FAIRE DÉCOUVRIR LES RICHESSES



**En vente  
en librairie**  
de 12,80€ à 13,50€

**DÉJÀ 21 GUIDES SUR DES TERRITOIRES  
DE PARCS NATURELS RÉGIONNAUX**



Retrouvez tous nos ouvrages sur [www.dakotaeditions.com](http://www.dakotaeditions.com)